Rapport sur l'environnement 2004

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos du président	3
Chiffres clés	4
Résumé analytique	5
Cadre d'action et objectifs	6
Organisation et direction des services de la BEI chargés de l'environnement	10
Collaboration avec l'extérieur	12
Prêts en faveur de l'environnement en 2004	14
Exemples de projets financés par la BEI dans le domaine de l'environnement en 2004	24
Annexes:	
Prêts en faveur de l'environnement en 2004	30
Sigles et acronymes employés	36

Avant-propos du président

J'ai l'honneur de présenter ci-après le Rapport sur l'environnement 2004, établi par l'unité « Environnement » de la Banque européenne d'investissement.

Ce rapport sur l'environnement est le troisième que publie la BEI ; comme les deux précédents, il décrit les dernières mesures prises par la Banque – agissant à l'appui de la politique de l'Union européenne en faveur du développement durable – pour protéger et améliorer l'environnement et rehausser la qualité de vie. Notre intention n'est pas de répéter ce que nous disions dans le rapport de l'année dernière, mais plutôt de détailler plus avant un certain nombre de points, tels que l'évolution des relations de la Banque avec la société civile. Nous avons également souhaité, dans la présente édition, émailler notre propos de davantage d'exemples illustrant ce que nous pensons être nos réussites en 2004.

En 2004, la BEI a continué de mettre l'accent sur les projets environnementaux dans les secteurs de l'eau, des déchets, des transports publics, de la rénovation urbaine, des énergies renouvelables et du rendement énergétique, grâce à quoi elle a, une fois de plus, atteint son objectif, à savoir consacrer à l'environnement 35 % de ses prêts dans l'UE.

Le monde évolue rapidement et la BEI est tout à fait consciente des nouveaux risques, mais aussi des possibilités, qui apparaissent dans le domaine de l'environnement. En 2004, la Banque a amplifié ses prêts dans les nouveaux États membres, afin d'aider ces pays à se conformer aux normes environnementales élevées de l'UE. Elle a étoffé son arsenal de réponses à la menace croissante des changements climatiques, notamment par le soutien aux projets relatifs aux énergies renouvelables. La Banque a par ailleurs accru ses financements en faveur de projets portant sur la mise au point et l'application de nouvelles technologies environnementales dans le contexte du programme de Lisbonne ; elle s'est également penchée sur les moyens de promouvoir les objectifs de développement pour le millénaire, en particulier dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, en dehors de l'UE.

Le Rapport sur l'environnement décrit les nouvelles initiatives stratégiques ainsi que les changements intervenus dans les pratiques internes de la Banque. La formation se spécialise sur les questions liées aux changements climatiques ainsi que sur les politiques et législations de l'UE en matière d'environnement, en particulier s'agissant de l'outil de gestion central qu'est l'évaluation des incidences sur l'environnement. La BEI a aussi intensifié ses relations de travail avec plusieurs tierces parties, notamment les autres institutions de financement multilatérales, la direction générale Environnement de la Commission et un certain nombre d'organisations non gouvernementales dans le domaine de l'environnement.

Je vous souhaite une agréable lecture. Naturellement, toutes les suggestions et remarques relatives au contenu ou à la forme de ce rapport seront les bienvenues.

Philippe Maystadt
Président de la BEI

Chiffres clés

État résumé des prêts en faveur de l'environnement en 2004, par critère d'éligibilité

(projets individuels)

(En millions d'EUR)

Régions	Total des prêts en faveur de l'environnement	Changements climatiques	Protection de la nature	Environnement et santé	Ressources naturelles / gestion des déchets	Environnement urbain
UE	10 378,0	1 698,8	105,0	2 124,8	318,8	6 142,4
Pays partenaires	758,0	80,0	34,0	239,0	150,0	405,0
Total	**11 136,0**	**1 778,8**	**139,0**	**2 363,8**	**468,8**	**6 547,4**

Investissements dans la rénovation urbaine de Florence, Italie

Données résumées comparatives

(En millions d'EUR)

	2000	2001	2002	2003	2004
Total des prêts	**35 593**	**36 758**	**39 623**	**42 332**	**43 204**
UE	32 129	33 663	36 614	38 213	39 661
Pays partenaires	3 464	3 095	3 009	4 119	3 543
Total des prêts, projets individuels	**23 274**	**25 059**	**26 535**	**30 158**	**31 448**
UE	20 366	22 659	23 835	26 975	28 776
Pays partenaires	2 908	2 400	2 701	3 183	2 672
Prêts globaux	**12 319**	**11 699**	**13 087**	**12 174**	**11 757**
UE	11 763	11 005	12 779	11 238	10 885
Pays partenaires	556	695	308	936	872
Prêts en faveur de l'environnement	**8 766**	**7 099**	**10 688**	**12 329**	**11 136**
UE	7 763	6 421	10 382	11 572	10 378
Pays partenaires	1 002	678	306	757	758

Résumé analytique

La BEI joue un rôle actif dans la promotion de la politique environnementale de l'Union européenne. Son Conseil d'administration a confirmé que la protection et l'amélioration de l'environnement constituaient l'un des objectifs prioritaires du Plan d'activité de la Banque (PAB) pour la période 2005-2007.

Depuis le dernier élargissement de l'UE, le 1er mai 2004, la BEI a encore accru ses prêts dans les nouveaux États membres et, au travers des projets qu'elle a financés, soutenu la mise en œuvre de la politique environnementale de l'UE, et plus particulièrement de la législation communautaire en ce domaine.

En sa qualité d'institution de l'Union européenne chargée d'accorder des prêts à long terme, la BEI vise à apporter une valeur ajoutée en œuvrant pour favoriser la concrétisation des politiques de l'UE et en se concentrant sur la qualité des projets qu'elle appuie. Le présent rapport expose les opérations de prêt et les réalisations de la BEI dans le domaine de l'environnement en 2004 et souligne les occasions que la Banque a eues d'apporter de la valeur ajoutée dans ce domaine. Les efforts déployés par la BEI dans le secteur de l'environnement ont suivi le rythme des orientations les plus récentes du sixième Programme d'action pour l'environnement de la Commission européenne et, en particulier, de plusieurs initiatives nouvelles relatives aux changements climatiques. La Banque a lancé un certain nombre d'actions dans le domaine des changements climatiques à l'appui du programme européen en la matière, destinées plus particulièrement à réduire les émissions de dioxyde de carbone dans le contexte du système de l'UE d'échange de droits d'émission.

En 2004, la BEI a continué de travailler aux côtés de différents partenaires extérieurs qui partagent des intérêts communs sur le plan de l'environnement, en particulier la direction générale Environnement (DG ENV) de la Commission, d'autres institutions financières multilatérales (IFM) et un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées dans les questions environnementales. Les services de la Banque ont participé et contribué à diverses manifestations extérieures dans le domaine de l'environnement.

Parallèlement, le processus de révision et d'actualisation des pratiques internes de la Banque en matière d'environnement s'est poursuivi, accompagné de formations appropriées qui, en 2004 encore, ont avant tout porté sur les politiques environnementales de l'UE et sur le droit communautaire en la matière.

Le Rapport sur l'environnement 2004 est le troisième document de ce type que publie la BEI. Il décrit les opérations de prêt de la Banque dans le domaine de l'environnement en 2004, à savoir des prêts qui visent à réaliser un ou plusieurs objectifs environnementaux de l'UE. La BEI s'est fixé pour objectif de consacrer entre 30 et 35 % du total de ses prêts directs dans l'UE élargie à des projets de sauvegarde et d'amélioration de l'environnement. Ses concours en faveur du secteur de l'environnement ayant atteint 35 % en 2004, la Banque a rempli son objectif. Globalement, les prêts individuels consacrés à l'environnement se sont élevés à 11,1 milliards d'EUR, dont 10,4 milliards d'EUR dans l'UE à 25. Parallèlement, la Banque a continué à veiller à ce que tous les projets qu'elle soutient soient conformes à ses exigences à l'égard de la protection de l'environnement.

Total des prêts en faveur de l'environnement
2000-2004
(en proportion du montant total des prêts en faveur de projets individuels)

dans l'UE

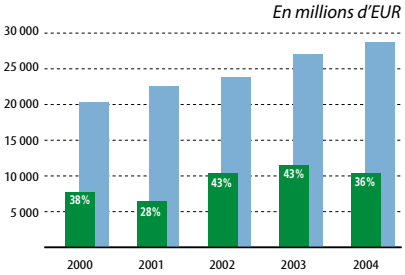

à l'extérieur de l'UE

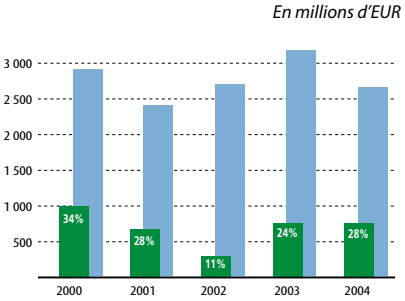

dans l'ensemble des régions

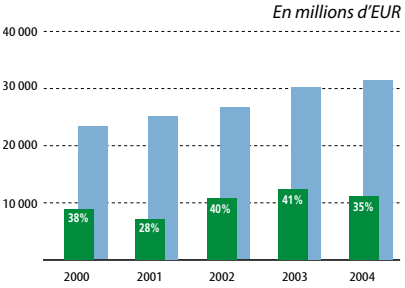

Cadre d'action et objectifs

La BEI continue de jouer un rôle actif dans la promotion de la politique environnementale de l'Union européenne. Sa politique et son approche en matière d'environnement sont déterminées par le développement de l'UE et par l'évolution de la politique et de la législation communautaires.

La politique de l'UE

Le traité européen, les statuts de la BEI et la politique de l'Union européenne définissent la mission et jettent les bases de la politique et des activités de prêt de la BEI. Celles-ci sont consacrées formellement dans des déclarations de principes spécifiques de la Banque, qui établissent les critères d'admissibilité et les normes dont découlent les objectifs énoncés dans le Plan d'activité de la Banque (PAB).

En 2004, l'événement le plus marquant pour l'Union européenne a été l'adhésion, le 1er mai, des dix nouveaux États membres qui, de ce fait, sont également devenus actionnaires de la Banque européenne d'investissement.

Le volume des prêts de la BEI dans les nouveaux États membres continue de croître. La Banque coopère activement avec la Commission européenne pour soutenir et cofinancer des projets et programmes qui favorisent la réalisation des objectifs de l'Union en ce qui concerne l'amélioration de la cohésion au sein des États membres et entre ces mêmes États.

Dix nouveaux États membres

Le 1er mai 2004, l'Union européenne a accueilli dix nouveaux États membres. Pour adhérer à l'UE, chacun de ces pays a dû se conformer aux critères de Copenhague, à savoir être une démocratie stable et une économie de marché viable et être capable d'adopter les règles, les normes et les politiques qui forment le contenu de la législation de l'UE (acquis communautaire).

La mise en œuvre de l'acquis communautaire nécessite des investissements massifs. L'acquis environnemental en est l'un des volets les plus exigeants, qui impose un lourd fardeau financier aux pays qui entrent dans l'UE. D'après des estimations récentes de la Commission européenne, entre 80 et 110 milliards d'EUR devront être investis au total dans les nouveaux États membres pour assurer leur mise en conformité avec la législation communautaire en matière d'environnement. La BEI a déjà appuyé des projets visant à aider ces États à mettre en œuvre l'acquis communautaire, souvent en association avec des aides non remboursables de l'UE, et continuera de le faire.

La politique environnementale de l'UE

La Commission européenne a poursuivi l'élaboration de stratégies thématiques qui définiront des cibles précises pour la mise en œuvre du sixième Programme d'action en faveur de l'environnement (voir encadré). L'année 2004 a vu l'adoption d'un certain nombre d'initiatives, telles que le Plan d'action pour l'environnement et la santé et le Plan d'action de l'Union européenne en faveur des écotechnologies (PAET). Ces initiatives ont permis de proposer des actions concrètes pour atteindre des objectifs stratégiques. Le PAET est l'une des contributions importantes de la politique environnementale aux objectifs de croissance et d'emploi de la « stratégie de Lisbonne ». La réalisation des objectifs de la politique en matière de changements climatiques s'est poursuivie avec l'adoption du Cadre de mise en œuvre du programme européen sur le changement climatique et des plans nationaux d'affectation des quotas, dans le contexte du système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE). En particulier, l'allocation des ressources s'est poursuivie en vue de l'adoption, prévue pour 2005, des stratégies relatives aux pesticides, à la pollution atmosphérique, à l'exploitation durable des ressources naturelles, à la prévention et au recyclage des déchets, à l'environnement marin, aux sols et à l'environnement urbain, telles qu'elles sont préconisées par le sixième Programme d'action pour l'environnement.

En marge de sa politique stratégique, la Commission fixe des objectifs environnementaux au travers de la législation, laquelle fournit un cadre et des normes pour les projets financés par la BEI.

Le sixième Programme d'action communautaire pour l'environnement

Le sixième Programme d'action communautaire pour l'environnement décrit une approche stratégique devant permettre à l'UE d'atteindre ses objectifs en matière d'environnement sur la période 2001-2010, en définissant quatre grands domaines d'action prioritaires :

- changements climatiques ;
- nature et biodiversité ;
- environnement et santé, qualité de vie ;
- utilisation durable des ressources naturelles et gestion des déchets.

Les stratégies pour la protection des sols, l'environnement urbain, les pesticides, l'environnement marin, la pollution atmosphérique, l'exploitation durable des ressources naturelles et la prévention et le recyclage des déchets sont en cours d'élaboration en vue de leur adoption en 2005. Dans toute la mesure du possible, la BEI appuiera la mise en œuvre de ces stratégies dans le cadre de son activité de prêt en faveur de l'environnement.

Dans certains cas, la nouvelle législation identifie les secteurs où peuvent apparaître des possibilités de financement. Pour la BEI, l'évolution la plus marquante de la législation en 2004 a été l'adoption de la directive relative au système communautaire d'échange de quotas d'émission, qui doit aider l'UE et ses États membres à remplir leurs engagements respectifs au titre du protocole de Kyoto. Grâce aux efforts déployés pour assurer la conformité avec les plans nationaux d'affectation des quotas (sur lesquels se fonde l'échange de droits d'émission), le système communautaire d'échange de quotas d'émission a pu être inauguré avec succès le 1er janvier 2005.

La politique environnementale de la BEI

La protection et l'amélioration de l'environnement forment toujours l'une des grandes priorités opérationnelles de la BEI. La Banque s'emploie à soutenir les politiques environnementales de l'Union européenne à la fois au travers de ses activités de prêt et en évaluant l'impact de tous les projets financés sur l'environnement.

Le Plan d'activité de la Banque pour 2005-2007 comporte les objectifs environnementaux suivants :

- augmenter le volume des prêts en faveur de l'environnement de manière à ce qu'ils représentent entre 25 et 35 % de l'ensemble de l'activité de prêt de la Banque dans l'UE et les pays candidats ;
- porter progressivement à 50 % la part des énergies renouvelables dans le total des nouvelles capacités de production électrique financées par la Banque dans l'UE d'ici à 2010, y compris une part accrue d'électricité d'origine autre qu'éolienne ;
- faire porter davantage l'accent sur les technologies environnementales d'amont et sur la recherche-développement.

En 2004, sur un montant total de 31,4 milliards d'EUR de prêts de la BEI, quelque 11,1 milliards d'EUR – soit 35,4 % – correspondent à des prêts individuels signés en faveur de projets environnementaux. En outre, ces chiffres ne prennent pas en compte d'autres projets qui possèdent une composante environnementale. L'objectif de la BEI de consacrer aux projets environnementaux 35 % du total global de ses prêts dans l'UE a donc été atteint.

L'objectif pour les énergies renouvelables a été adapté au cours de l'année 2004. Le

Les grandes lignes de la Déclaration sur l'environnement 2004 de la BEI

La BEI finance des projets qui contribuent à la protection et à l'amélioration de l'environnement naturel et bâti et participent à la promotion du bien-être social dans l'intérêt du développement durable. Elle adopte une attitude volontariste pour financer des investissements qui améliorent et protègent l'environnement. Lorsqu'elle finance d'autres types d'investissements, elle soutient les initiatives qui visent à limiter les effets négatifs sur l'environnement.

La Banque vérifie que tous les projets qu'elle finance

- respectent les politiques et les normes environnementales de l'UE ;
- tiennent compte des conditions et de la législation locales dans les pays non-membres de l'UE ;
- utilisent des critères de mesure de performances fondés sur les normes de l'UE ;
- sont conformes à la directive de l'UE concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement ;
- mettent en œuvre les « meilleures technologies disponibles » en fonction des circonstances ;
- appliquent de bonnes pratiques de gestion environnementale durant leur mise en œuvre ;
- sont conformes aux bonnes pratiques internationales en matière d'environnement ;
- respectent les mesures de protection sociale reconnues à l'échelle internationale, y compris les normes du travail.

La Déclaration sur l'environnement 2004 de la BEI met l'accent sur les questions sociales dans les pays en développement, en tant que partie intégrante des activités de la Banque en faveur de l'environnement.

précédent objectif appelait à « doubler la part des projets liés aux énergies renouvelables dans l'ensemble des opérations de financement de la BEI dans le secteur de l'énergie entre 2002 et 2007 (de 7 à 15 %) ». La BEI s'est dotée d'un objectif encore plus ambitieux en s'engageant, lors de la Conférence internationale de Bonn sur les énergies renouvelables, à accroître la part des énergies renouvelables dans le total des nouvelles capacités de production d'électricité qu'elle finance, pour la faire passer de 15 % aujourd'hui à 50 % d'ici à 2010. Cette mesure est conforme à l'objectif de l'UE qui vise à porter à 22 % d'ici à la fin de la décennie la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité au sein de l'UE à 25.

En 2004, la BEI a accordé une attention accrue à la nécessité de renforcer la recherche-développement dans les technologies environnementales d'amont, dans le cadre du sixième Programme d'action communautaire pour l'environnement. Concernant les énergies renouvelables, la Banque avait jusqu'alors pour principe de mettre l'accent sur les technologies ayant atteint le stade de la viabilité commerciale. Mais elle a récemment élargi ses critères économiques afin de faciliter le financement de projets « innovants » relatifs aux énergies renouvelables et faisant intervenir des technologies qui en sont au stade expérimental de leur développement.

Changements climatiques

Durant l'année 2004, la BEI a accru ses activités de soutien à la politique de l'UE en matière de changements climatiques et a poursuivi la mise au point de nouveaux instruments dans le domaine des changements climatiques, afin de faciliter l'application du système communautaire d'échange de quotas d'émission.

Marché du carbone et changements climatiques

L'objectif visé par la politique de l'UE en matière de changements climatiques consiste à réduire de 8 %, par rapport à leur niveau de 1990, les émissions de gaz à effet de serre au cours de la période 2008-2012 et ce, de façon économiquement efficace. Cette politique est cohérente avec la mise en œuvre du protocole de Kyoto. Son élément central est le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) (directive 2003/87/CE, telle que modifiée par la directive 2004/101/CE), qui est opérationnel depuis le 1er janvier 2005.

Ce système prend la forme d'un dispositif « de limitation et d'échange » en vertu duquel plus de 12 000 installations situées sur le territoire de l'UE sont légalement contraintes de mener leurs activités dans les limites du plafond d'émission qui leur aura été fixé – dans un premier temps, pour les émissions de dioxyde de carbone (CO_2) uniquement – ou de payer une amende. Cette limitation a pour but d'assurer la réduction des émissions de CO_2. Le système d'échange confère aux entreprises un certain degré de flexibilité dans leurs efforts pour se conformer à leurs obligations en matière de réduction des émissions de CO_2. La directive modifiant le système communautaire d'échange de quotas d'émission, dite « directive de liaison », donne encore plus de souplesse et accroît la liquidité du marché des droits d'émission, en donnant aux entreprises la possibilité d'utiliser les crédits carbone résultant de projets réalisés conformément aux mécanismes du protocole de Kyoto, à savoir le mécanisme de mise en œuvre conjointe (MOC) et le mécanisme pour un développement propre (MDP), pour satisfaire à leurs obligations en matière d'émissions.

Les progrès accomplis en 2004 dans la mise au point et l'application des initiatives de la BEI en matière de changements climatiques sont les suivants :

- la Banque a identifié les premiers projets qu'elle pourrait financer en vertu du mécanisme de financement lié aux changements climatiques (MFCC). Le but de ce mécanisme, qui est doté d'une enveloppe de 500 millions d'EUR, est de soutenir des investissements dans le cadre de projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre réalisés par entreprises européennes qui participent au SCEQE. Le MFCC prévoit un guichet secondaire de 100 millions d'EUR pour financer des projets relevant du MOC ou du MDP, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE ;
- la Banque a identifié les premiers projets qu'elle pourrait financer en vertu du mécanisme d'assistance technique relatif aux changements climatiques (MATCC). Ce mécanisme, qui est doté d'une enveloppe de 10 millions d'EUR, a pour objet l'octroi de préfinancements destinés à appuyer les activités liées à la génération de crédits carbone basés sur des projets relevant du MDP et du MOC.

La BEI a également avancé dans la mise au point de fonds carbone. Le 16 décembre 2004, elle a signé avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) un protocole d'accord portant sur la mise en place du fonds carbone pour l'Europe de la Banque mondiale et de la BEI (FCE BIRD-BEI). La Banque mène aussi des discussions avec d'autres institutions en vue de la création d'autres fonds carbone. La mise en place et le lancement du FCE BIRD-BEI nécessitent encore l'approbation des conseils d'administration respectifs de la BEI et de la BIRD. Si ce fonds est approuvé, il aidera ses détenteurs de parts (États et entreprises européens) à se conformer aux obligations réglementaires et juridiques internationales au titre du SCEQE et du protocole de Kyoto en acquérant des crédits carbone pour leur compte. Il aidera aussi des promoteurs de projets situés dans les pays en développement et dans les pays émergents à développer leur portefeuille de crédits carbone dans l'intérêt du développement durable.

Organisation et direction des services de la BEI chargés de l'environnement

Structure de la gestion des questions environnementales

La direction « Projets » – qui compte environ 80 ingénieurs et économistes, tous dotés de compétences de haut niveau en matière d'environnement – a la responsabilité globale des questions d'environnement au sein de la BEI. La gestion des questions environnementales à la Banque est appuyée par différentes équipes spécialisées, à savoir :

- le comité de pilotage pour les questions d'environnement (ENVSC), qui dispense des conseils sur l'orientation des politiques environnementales et sur les projets complexes d'un point de vue environnemental. Ce comité est composé de cadres de haut niveau provenant des différentes directions de la Banque ;
- le groupe d'évaluation des questions d'environnement (ENVAG), qui veille à l'application des politiques et des procédures environnementales de la Banque et examine chaque projet. ENVAG est composé de dix spécialistes de l'environnement issus des secteurs dans lesquels la Banque intervient ;
- l'unité Environnement (ENVU) qui, conjointement avec ENVAG et ENVSC, élabore la politique, les procédures et les lignes directrices, dispense des formations, diffuse les informations et travaille en collaboration étroite avec la Commission européenne, en particulier la DG ENV, les autres institutions financières et les organisations gouvernementales et non gouvernementales. Le chef de l'unité ENVU préside également ENVAG ;
- le centre d'expertise sur l'environnement, créé au sein de la direction « Financements en Europe », a pour fonction d'accumuler des connaissances plus détaillées sur les questions et projets environnementaux, afin de développer les possibilités de financement de projets liés à l'environnement et de renforcer le cadre d'application des politiques et procédures environnementales de la Banque.

Cette structure a pour but de fixer des orientations et de donner des conseils sur la politique environnementale de la Ban-

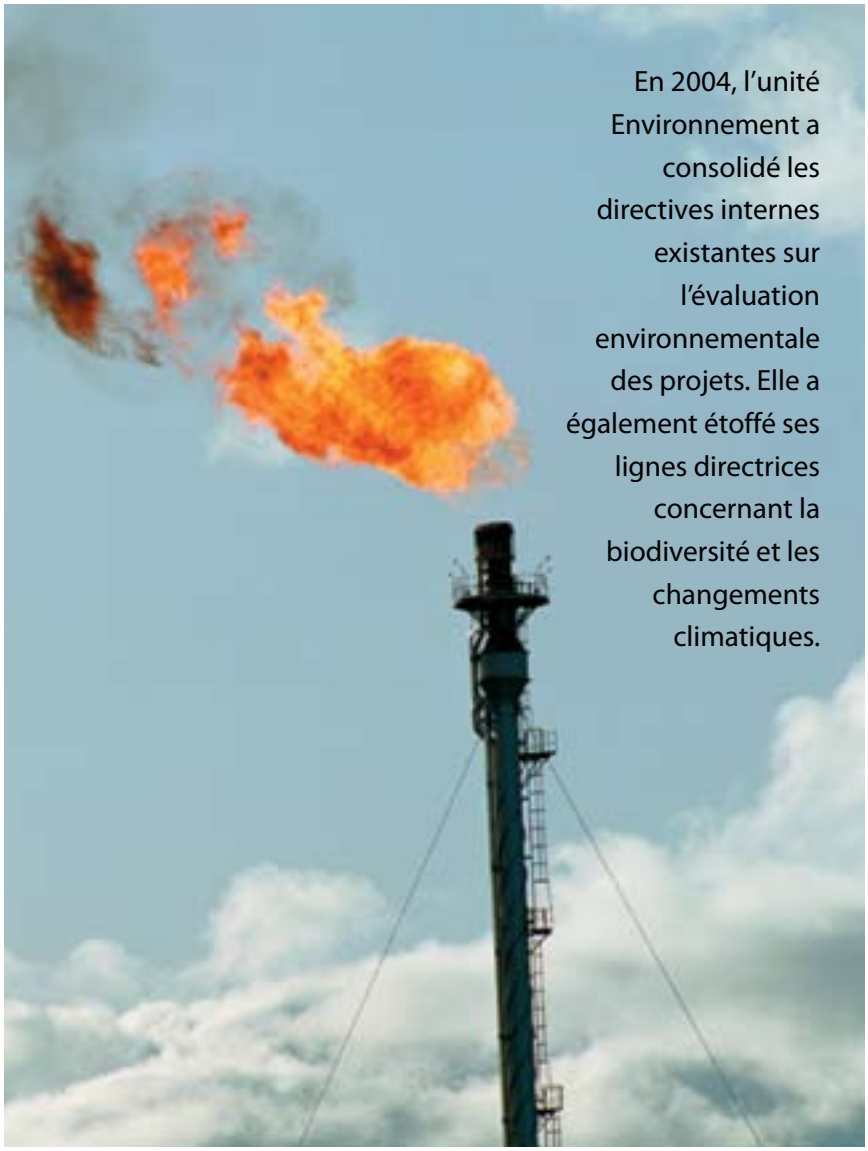

En 2004, l'unité Environnement a consolidé les directives internes existantes sur l'évaluation environnementale des projets. Elle a également étoffé ses lignes directrices concernant la biodiversité et les changements climatiques.

que, de garantir en permanence la grande qualité du travail d'instruction, d'améliorer la visibilité et de renforcer les capacités de dialogue avec l'extérieur – objectifs que, d'une manière générale, la Banque juge atteints. Un certain nombre d'améliorations ont été identifiées en 2004 et sont en cours de mise en œuvre, notamment :

- le renforcement des capacités d'ENVU et de ses relations avec les autres directions au sein de la Banque ;
- l'élaboration de lignes directrices internes axées sur l'évaluation des questions d'environnement pour les projets comportant un certain nombre de sous-projets ;
- la focalisation des travaux d'ENVSC sur les questions stratégiques ;
- la détermination des avantages environnementaux de projets qui ne sont pas spécifiquement axés sur l'amélioration de l'environnement ;
- l'amélioration des instructions données aux intermédiaires financiers pour que l'instruction des questions d'environnement soit effectuée en conformité avec les objectifs de la BEI.

L'évaluation sociale des projets dans les pays en développement : l'approche de la BEI

En juillet 2004, la Banque a publié une déclaration sur l'évaluation sociale des projets financés dans les pays en développement, intitulée « *The Social Assessment of Projects in Developing Countries: The Approach of the European Investment Bank* ». Ce document prend acte de l'importance croissante des questions sociales dans la promotion du développement durable. Ces questions comprennent la juste répartition des profits, la lutte contre la pauvreté, les droits de l'homme, les normes du travail, la santé et la sécurité sur le lieu de travail et la nécessité de mettre en place un cadre intégré pour l'évaluation du développement durable. Cette déclaration rappelle les pratiques en vigueur à la BEI et souligne que le développement social fait partie des objectifs des mandats extérieurs de la Banque. Elle reconnaît la nécessité d'élaborer une approche systématique de l'évaluation sociale en partenariat avec d'autres institutions financières internationales. Ce traitement des questions liées au développement social repose sur un vaste ensemble législatif national, communautaire et international ainsi que sur les efforts actuellement déployés pour accroître l'accès à l'information et encourager la participation informée des différentes parties prenantes concernées.

Les équipes de projet sont composées d'économistes, d'ingénieurs, d'experts financiers et de membres d'ENVAG. C'est à elles qu'incombe la responsabilité de veiller à l'application des politiques de la BEI à chaque projet individuel. Elles réunissent d'importantes ressources transsectorielles et transrégionales.

Procédures environnementales internes

La Déclaration sur l'environnement et le Plan d'activité de la BEI définissent des objectifs en matière de prêt et des critères d'éligibilité pour les projets environnementaux. Tous les projets individuels financés par la BEI font l'objet d'une évaluation environnementale visant à déterminer leur acceptabilité à cet égard. De plus, en tant qu'institution faisant preuve de responsabilité sociale, la Banque encourage la transparence et la responsabilité.

Les aspects environnementaux sont pris en compte à tous les stades du cycle des projets (voir sous la rubrique « le cycle du projet », sur le site www.bei.org), de l'identification des projets à leur achèvement et à leur évaluation ex post. L'instruction environnementale des projets à laquelle procède la Banque en interne remplit deux fonctions : veiller à la protection de l'environnement et, dans la mesure du possible, identifier des moyens d'améliorer les effets desdits projets sur l'environnement au travers de mesures palliatives ou de mesures de compensation et de réparation.

Les questions sociales sont évaluées en particulier dans les pays où la législation locale ne garantit pas nécessairement une protection adéquate aux personnes. Ces questions peuvent notamment porter sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail, la législation du travail (en matière de discrimination et de travail des enfants, par exemple), la réinstallation des populations déplacées et les maladies transmissibles. En 2004, la BEI a commencé à revoir et à établir en bonne et due forme sa politique en matière de questions sociales. D'ici à la fin de 2005, la Banque devrait avoir rédigé un ensemble de lignes directrices relatives au traitement des questions sociales dans les pays en développement.

En 2004, l'unité Environnement a consolidé les directives internes existantes sur l'évaluation environnementale des projets. Elle a également étoffé ses lignes directrices concernant la biodiversité et les changements climatiques.

Collaboration avec l'extérieur

Coopération interinstitutionnelle

En 2004, la BEI a continué à travailler avec les autres institutions de l'Union européenne à tous les niveaux, dans le cadre à la fois de sa politique environnementale et de ses activités de prêt en faveur de l'environnement. Elle a ainsi renforcé sa coopération avec la DG ENV (voir encadré). Elle est aussi restée membre actif de diverses équipes opérationnelles et de groupes de travail dans le domaine de l'environnement, et notamment du groupe de travail sur l'environnement qui réunit les institutions financières multilatérales. Elle a également participé à plusieurs programmes régionaux européens sur l'environnement, à l'élaboration du plan d'action de l'Union européenne en faveur des écotechnologies (PAET) et à divers dispositifs de coopération visant à mettre en œuvre des initiatives de l'UE dans les domaines de l'eau et de l'énergie faisant suite au sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002.

Transparence vis-à-vis du public

La BEI a pour politique d'être aussi ouverte que possible sur ses activités et ses procédures, en particulier pour ce qui est des questions environnementales. Cette politique consiste notamment à répondre à toute demande de renseignement de la part du public intéressé et à accueillir, parallèlement, des informations et des points de vue nouveaux sur ses activités. Dans ce contexte, les organisations locales de la société civile (OSC), y compris des organisations non gouvernementales, fournissent des informations contextuelles utiles, en particulier au niveau des projets.

En 2004, conformément à son objectif général de transparence, la BEI a recherché des moyens de collaborer avec les organisations de la société civile intéressées, de partager informations et expériences et de créer une base de confiance et de connaissances mutuelles – par exemple en participant à des groupes de travail et à des réunions d'experts dirigés par des ONG. La Banque a notamment élargi ses contacts avec les OSC dans le cadre de ses relations avec le Comité économique et social européen.

Au sein de la Banque, c'est le département « Communication et information » qui est responsable, au quotidien, des contacts avec les OSC et les ONG. À compter de janvier 2005, les effectifs chargés des contacts avec les OSC ont été considérablement accrus, grâce au recrutement de trois attachés de presse et à la création d'une unité « Société civile » (CSU). Cette dernière assure l'interface avec le grand public et les autres services de la Banque sur les questions de transparence et de responsabilité liées à l'environnement. Ces contacts sont encore améliorés grâce à une coopération avec le spécialiste du développement social au sein de l'unité Environnement.

Les relations de la BEI avec la DG ENV

Les relations qu'entretient la BEI avec la direction générale Environnement (DG ENV) de la Commission découlent de l'objectif de la Banque consistant à promouvoir la mise en œuvre de la politique environnementale de l'UE par les projets qu'elle finance. La Banque consulte la DG ENV sur chaque projet et applique les procédures et principes exposés dans un protocole d'accord qu'elle a signé avec la Commission en 2002. L'avantage de cette coopération est double : elle contribue à garantir une conformité générale avec les directives et les politiques de l'UE sur l'environnement pour tous les projets financés par la Banque et elle promeut le financement de projets comportant des avantages évidents au plan environnemental.

Tout au long de 2004, la BEI et la DG ENV ont poursuivi leur collaboration étroite à différents niveaux sur des projets spécifiques et en coopérant sur des priorités stratégiques particulières telles que les changements climatiques, les énergies renouvelables et les technologies environnementales. La BEI a participé activement à la semaine verte organisée par la DG ENV en juin 2004, tandis que, de leur côté, des fonctionnaires de la DG ENV ont participé à différentes manifestations organisées par la Banque.

La DG ENV a par ailleurs poursuivi ses travaux visant à intégrer les considérations environnementales dans les activités extérieures de l'UE, à promouvoir la convergence des pays candidats et des autres voisins proches vers les normes de l'UE et à donner au dialogue mondial sur l'environnement une orientation reflétant les préoccupations et les intérêts de l'UE. La DG ENV continue de jouer un rôle important de chef de file dans le traitement des questions environnementales internationales – en particulier dans la promotion du développement durable, qui est au cœur des politiques de l'UE.

Les relations entre la BEI et les OSC sont concrétisées par :

- des séminaires réguliers destinés au partage d'informations ;
- la participation de la BEI à des événements organisés par les OSC et les ONG ;
- des rencontres informelles entre les services opérationnels de la BEI et les OSC locales durant les missions, pour aborder des sujets en rapport avec les projets à financer ;
- des échanges de correspondance et des réunions portant sur les demandes de renseignements, les protestations et les campagnes d'ONG.

Les séminaires constituent un élément central du dialogue évolutif de la Banque avec la société civile. Deux fois par an, ils sont l'occasion pour les services de la BEI de rencontrer les représentants intéressés des ONG et d'autres organisations de la société civile. L'ordre du jour est élaboré conjointement. Les représentants des ONG/OSC peuvent aussi organiser des rencontres informelles avec les services de la BEI pour discuter de sujets qui les préoccupent. Ces séminaires sont organisés au niveau régional, afin de permettre une participation de représentants locaux et régionaux de la société civile. La BEI y est représentée par le vice-président responsable des questions à traiter, par au moins un membre du Conseil d'administration, ainsi que par des spécialistes et des attachés de presse chargés des relations avec la société civile. Les exposés présentés lors de ces séminaires sont publiés sur le site Internet de la BEI.

Les services de la BEI ont également participé à des réunions d'experts organisées à l'initiative de la société civile, tels que le séminaire sur les énergies renouvelables et les changements climatiques programmé par CEE Bankwatch Network en marge de la Conférence internationale de Bonn sur les énergies renouvelables, et deux séminaires sur des questions relatives à la BEI, organisés conjointement par des membres du Parlement européen et des ONG.

Les organisations locales ont la possibilité de rencontrer les services opérationnels de la BEI afin de discuter de problèmes liés à des projets particuliers. Ces rencontres informelles se déroulent généralement au cours de missions de la Banque dans le pays ou la région concernés. Cependant, pour les projets situés dans des régions où ces missions sont rares, des réunions sont organisées dans d'autres lieux appropriés tels que le bureau de représentation de la BEI à Bruxelles. En 2004, les services de la BEI ont rencontré à deux reprises des représentants d'ONG polonaises à Varsovie afin de discuter avec eux du prêt Flood Damage Reconstruction II.

La Conférence internationale de Bonn sur les énergies renouvelables, 1er au 4 juin 2004

La BEI a participé activement à la Conférence internationale sur les énergies renouvelables qui s'est tenue à Bonn du 1er au 4 juin 2004 sous l'égide de la coalition de Johannesburg pour les énergies renouvelables (Johannesburg Renewable Energy Coalition – JREC). Cette conférence constituait un jalon dans le processus lancé par la JREC lors du sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable, en 2002. La JREC a pour objectif d'accélérer la mise en œuvre de mesures favorisant une progression efficace et harmonieuse de la part des énergies renouvelables dans la production et la consommation mondiales d'énergie, dans la perspective particulière des besoins des pays les moins avancés.

La BEI est intervenue dand les débats politiques, les discussions techniques et les échanges d'informations. Au cours d'une des réunions ministérielles, M. Peter Sedgwick, vice-président de la BEI, a annoncé les nouvelles initiatives de financement que prendra la Banque pour contribuer à la réduction des émissions de carbone et promouvoir les énergies renouvelables. En marge de la conférence, des spécialistes de la BEI ont participé à différentes réunions, notamment à une table ronde organisée par CEE Bankwatch Network sur le rôle des banques de développement dans le financement des énergies renouvelables. Des attachés de presse de la BEI ont accueilli les visiteurs sur le stand de la Banque installé dans le complexe réservé aux exposants.

Le séminaire de Varsovie, juillet 2004

Trois thèmes étaient à l'ordre du jour du séminaire de Varsovie : les changements climatiques et les énergies renouvelables, le financement des projets de grande envergure réalisés dans les pays en développement et la transparence. Le séminaire était présidé par M. Peter Sedgwick, vice-président de la BEI ; dans son discours, M. Jacek Tomorowicz, membre du Conseil d'administration de la BEI pour la Pologne, a évoqué l'entrée de son pays au sein des actionnaires de la BEI et la position de la Pologne sur les thèmes à l'ordre du jour. Des spécialistes de la BEI et des experts du WWF (World Wildlife Fund) Allemagne, des ONG CEE Bankwatch Network et Transparency International, et de l'association Campagne pour la réforme de la Banque mondiale ont présenté les thèmes du séminaire. La plupart des 30 représentants d'ONG et d'OSC présents étaient délégués par des organisations polonaises. Des observateurs mandatés par des institutions de l'Union européenne et des institutions financières internationales ont également assisté aux débats.

À la demande des ONG, deux rencontres informelles se sont tenues à l'issue des discussions officielles. L'une de ces rencontres portait sur le nouveau programme de l'UICN en faveur de la biodiversité et l'autre – à la demande du WWF Pologne et de Gaja/CEE Bankwatch Pologne – sur le prêt BEI Flood Damage Reconstruction II destiné à la reconstruction après les inondations en Pologne.

Prêts en faveur de l'environnement en 2004

En 2004, la Banque européenne d'investissement a signé des contrats de prêt portant sur 95 projets en faveur de l'environnement, d'un montant total de 11,1 milliards d'EUR.

La BEI finance des activités très diverses. C'est ainsi qu'il lui a été demandé de financer des projets en faveur des énergies renouvelables dans l'UE, des programmes d'amélioration d'infrastructures environnementales bénéficiant du soutien financier de l'UE dans les pays candidats et des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement en Afrique. La Banque apporte aussi des contributions financières par le truchement d'intermédiaires financiers. Les interventions de ce type, appelées prêt global, peuvent être axées sur la réalisation d'objectifs environnementaux ou comporter une dimension environnementale.

En 2004, sur un total de projets individuels financés de 31,4 milliards d'EUR, la BEI a fourni des financements directs en faveur de 95 projets environnementaux, d'un montant total de 11,1 milliards d'EUR. Ce chiffre ne tient pas compte des composantes environnementales des projets dont l'objectif principal n'est pas directement lié à l'environnement, car celles-ci ne sont pas comptabilisées par la Banque à l'heure actuelle.

Sur les 43,2 milliards d'EUR de prêts accordés en 2004, les prêts globaux se sont élevés à 11,8 milliards d'EUR, dont 30 millions d'EUR ont été spécifiquement affectés à des projets ayant des objectifs liés à l'environnement et faisant appel à des intermédiaires financiers spécialisés.

La tendance des prêts en faveur de l'environnement n'a pas beaucoup évolué par rapport à la période de référence précédente. Dans leur majorité, les prêts environnementaux à l'appui du sixième Programme d'action communautaire pour l'environnement ont concerné les domaines suivants :

- mesures destinées à faire face aux changements climatiques (efficacité énergétique et énergies renouvelables) ;
- protection de la nature, de la biodiversité et des ressources naturelles (aide d'urgence après des inondations et prévention et atténuation des effets des catastrophes naturelles) ;
- environnement et santé (réduction de la pollution industrielle, approvisionnement en eau et traitement des eaux usées) ;
- utilisation durable des ressources naturelles et gestion des déchets ;
- amélioration de la qualité de vie en milieu urbain (rénovation urbaine et transports urbains viables).

Ventilation des prêts destinés à des projets individuels en 2004 par secteur d'éligibilité

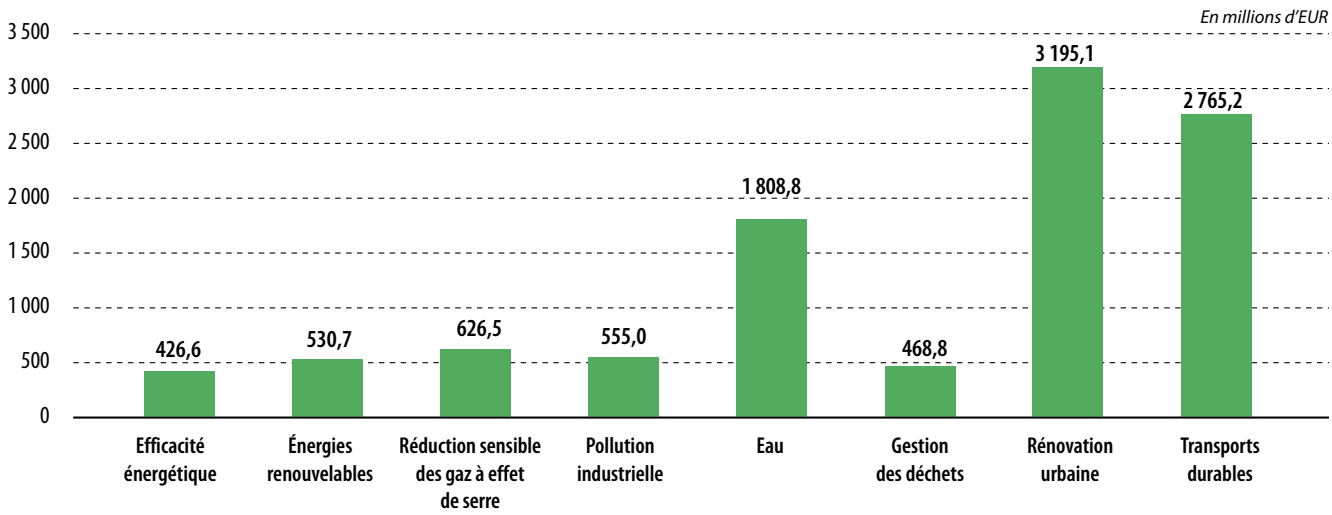

L'initiative énergie de l'UE

L'initiative énergie de l'UE vise à améliorer l'accès à des services énergétiques appropriés, durables et financièrement abordables dans les zones rurales, périurbaines et urbaines du monde entier, afin de contribuer à l'atténuation de la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement du millénaire.

Parmi les actions engagées dans le cadre de cette initiative énergie figurent des projets d'électrification en milieu rural, le développement de réseaux énergétiques décentralisés, l'intensification de l'utilisation des énergies renouvelables et l'amélioration du rendement énergétique (notamment par le biais de technologies plus propres et plus efficientes pour les combustibles fossiles, mais aussi de technologies améliorant le rendement énergétique des appareils ménagers et enfin d'une utilisation plus rationnelle de la biomasse traditionnelle). Les principales composantes thématiques de cette initiative, arrêtées avec les États membres, comprennent le développement de la politique énergétique, le renforcement des capacités institutionnelles et la coopération technique, la planification transsectorielle, le développement des marchés et la coopération avec les institutions financières.

Lutte contre les changements climatiques

Énergies renouvelables et efficacité énergétique

Les prêts de la BEI dans le secteur de l'énergie sont destinés à des projets allant de la prospection en amont à l'approvisionnement en énergie sous ses différentes formes. De nombreux projets contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux en ce qu'ils améliorent sensiblement le rendement des installations existantes (par la modernisation de centrales) ou font appel à des combustibles plus propres et plus renouvelables.

Les principales bases législatives des volets efficacité énergétique et énergies renouvelables dans l'UE sont la directive 2001/77/CE relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, la directive 96/61/CE relative à la prévention et à la réduction intégrées des pollutions, le projet de directive sur la promotion de la cogénération et les mesures prises pour mettre en œuvre le protocole de Kyoto au sein de l'UE.

La Commission européenne a notamment fixé pour objectifs, d'ici à 2010, de porter la consommation d'énergies renouvelables de 6 à 12 % et la production d'électricité d'origine renouvelable à 22 % de l'électricité consommée.

Au cours de la période 2000-2004, la proportion des prêts de la BEI en faveur de projets liés aux énergies renouvelables par rapport au volume total de ses prêts relatifs à la production d'électricité dans l'UE a atteint 32 %, alors que l'objectif visé d'ici à 2010 est de 50 %. En 2004, ce chiffre a été de 36 %.

Le bilan de l'utilisation d'énergies renouvelables réalisé en mai 2004 par la Commission a montré qu'en dépit de progrès rapides dans certains secteurs, notamment l'électricité éolienne, la réalisation des objectifs de l'UE pour 2010 apparaissait très compromise, à moins que les États membres ne prennent des mesures additionnelles de grande ampleur. Pour l'avenir, les efforts déployés viseront notamment à atteindre les objectifs de développement du millénaire fixés par l'ONU et à réaliser l'initiative connexe de l'UE dans le domaine de l'énergie, lancée à l'occasion du sommet mondial sur le développement durable en 2002.

Protection de la nature et des ressources naturelles

Protection contre les crues

La BEI a participé au financement de plusieurs projets liés à la protection contre les crues et à la réparation des dégâts qu'elles provoquent. La préservation du milieu urbain est le principal objectif de la prévention contre les crues. Les processus décisionnels se fondent souvent sur les as-

pects économiques de la prévention des dommages plutôt que sur l'impact environnemental des moyens de protection eux-mêmes. Certains pays ont entrepris de remplacer progressivement les protections dures par des protections douces, mais le verdissement des politiques dans ce domaine est un processus de longue haleine. En 2004, la Banque a financé deux projets de prévention contre les crues en Basse-Saxe en Allemagne, l'un concernant l'infrastructure de protection contre les crues sur le littoral de la mer du Nord, l'autre des ouvrages de protection le long de l'Elbe et de ses affluents dans la partie orientale de la Basse-Saxe.

Catastrophes naturelles

Les prêts de la BEI en faveur de projets de reconstruction et de réparation des dégâts causés par des catastrophes naturelles (notamment les inondations, les incendies de forêt et les tremblements de terre) ont augmenté, et ce sous l'effet de plusieurs facteurs :

- la fréquence croissante de ces événements ;
- la volonté des pouvoirs publics de financer le processus de reconstruction au moyen de prêts plutôt que d'aides non remboursables ;
- les conditions spéciales proposées par la Banque pour des travaux de reconstruction au lendemain d'événements catastrophiques au sein de l'UE et dans les pays voisins.

Les prêts de la BEI ont essentiellement porté sur la reconstruction des infrastructures endommagées et les opérations de nettoyage à court terme, ainsi que sur les mesures préventives, en particulier la prévention contre les crues (voir ci-dessus).

Environnement et santé

Un large éventail de projets contribue à la qualité de l'environnement au travers de l'amélioration de la qualité de l'air, de la réduction de la pollution des terrains due aux activités industrielles et de la protection et de l'amélioration des ressources hydriques, ces mesures ayant toutes un impact direct sur l'environnement naturel et la santé humaine.

Réduction de la pollution industrielle

On observe, dans le secteur industriel européen, une amélioration générale de l'efficience des activités et une transition progressive vers des produits et des procédés plus propres : les rejets directs dans l'atmosphère et dans l'eau ont sensiblement diminué et d'importants progrès ont été accomplis pour ce qui est de réduire la consommation d'énergie et de matériaux et la production de déchets. Ces améliorations ont été en partie favorisées par le cadre législatif environnemental européen, en particulier du fait de l'application de la directive 96/61/CE relative à la prévention et à la réduction intégrées des pollutions, et par de bonnes pratiques professionnelles.

Le soutien de la BEI au secteur industriel s'inscrit dans le droit fil de la politique européenne et vise à assurer une meilleure protection de l'environnement tout en préservant la compétitivité de l'outil industriel. Pour chaque projet individuel, les experts techniques de la Banque analysent les aspects relatifs à la sécurité et à l'environnement afin de s'assurer que dès le départ, le promoteur tient activement compte des innovations et des meilleures pratiques en matière d'environnement.

L'industrie **chimique** de l'UE répond à la nécessité d'améliorer ses performances environnementales en développant de nouvelles technologies plus propres et en mettant en œuvre des normes de gestion propices à une efficience accrue, telles que le système communautaire de gestion et d'audit environnementaux (EMAS) ou la norme ISO 14001. Les projets réalisés dans ce secteur favorisent l'éco-efficience par la modernisation des procédés et des produits existants et ont à ce titre des effets bénéfiques sur l'environnement. Dans le cadre de son initiative Innovation 2010, la BEI encourage le développement et la commercialisation de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement.

En Europe centrale et orientale, des investissements de grande ampleur sont encore nécessaires pour relever les normes environnementales du secteur industriel à hauteur de celles que requiert le processus d'adhésion. Cela laisse une marge considérable pour financer la rénovation, la modernisation et l'extension des installations industrielles existantes, l'objectif étant d'améliorer l'efficience et la compétitivité de l'industrie et de veiller au bon respect de la législation et des normes environnementales de l'UE.

S'agissant du secteur du **papier** dans l'UE, la Banque a participé au financement de deux projets concernant la fabrication de papier recyclé, qui contribuent à la réalisation des objectifs de récupération et de recyclage énoncés dans la directive 94/62/CE sur les emballages et les déchets d'emballage.

Comment la BEI peut appuyer la recherche liée à l'environnement

Le soutien que peut apporter la BEI à la recherche liée à l'environnement s'étend à un large éventail d'activités allant de l'investissement dans la recherche et le développement de procédés moins polluants et de produits plus facilement recyclables à l'application de technologies plus respectueuses de l'environnement.

Un nouvel instrument commun à la Commission européenne et à la BEI est également à l'étude pour le financement de projets. Dans certains secteurs, les industriels, les organismes de recherche et les organes de réglementation constituent des plates-formes technologiques. Les plates-formes les plus susceptibles de déboucher sur des projets bancables sont les piles à hydrogène et à combustible, la nanoélectronique, la nanomédecine, l'eau, l'énergie photovoltaïque, les transports routiers, les transports ferroviaires, la plate-forme eMobility, les médecines innovantes, la technologie spatiale et l'acier.

Le groupe BEI travaille à la mise en place de nouveaux instruments de financement pour un éventail de projets de R-D, tels les prêts groupés, les prêts-cadres et les garanties accordées aux PME. Ces instruments s'appliqueraient aussi à la recherche-développement dans le domaine des technologies de l'environnement.

En 2004, la BEI a participé aux travaux du groupe interservices de la Commission sur le plan d'action en faveur des écotechnologies (PAET). Le rôle principal de la Banque dans ce cadre est de faciliter la mise en œuvre du plan en mettant à profit son expérience du financement dans ce domaine.

Eau et traitement des eaux usées

Dans le contexte de la directive-cadre de l'UE sur l'eau, la BEI appuie des projets et des programmes d'investissement, souvent cofinancés par d'autres instruments de l'UE, qui sont destinés à la mise en conformité avec des directives imposant des investissements lourds, comme celles relatives aux eaux usées urbaines, à l'eau potable et aux eaux de baignade. La Banque favorise également la gestion durable de la ressource en eau par la gestion de la demande, la planification intégrée des bassins hydrographiques et la gestion intégrée des mesures de protection contre les crues. À l'extérieur de l'UE, les prêts dédiés aux infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées représentent près d'un quart de l'ensemble des prêts en faveur de l'environnement.

La BEI apporte une valeur ajoutée en évaluant la viabilité des projets et en garantissant leur viabilité financière par une tarification appropriée et par l'application du principe de recouvrement des coûts. Elle soutient le développement de compagnies des eaux financièrement viables et performantes et elle aide à la préparation de projets pilotes en leur apportant une contribution en amont sous forme de savoir-faire technique.

Les prêts annuels dans ce secteur s'élèvent à 1,8 milliard d'EUR et devraient augmenter ces prochaines années. Cependant, le total des prêts consentis par la BEI pourrait se contracter temporairement en raison du volume important d'aides non remboursables mises à disposition des nouveaux États membres au titre des Fonds structurels et du Fonds de cohésion. Outre l'instruction conjointe des projets BEI-ISPA dont elle se charge dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, la Banque apporte son savoir-faire à plusieurs groupes de travail importants et dispense des conseils sectoriels spécialisés à l'Union européenne.

La BEI s'efforce de garantir la viabilité à long terme des projets dans le secteur de l'eau en encourageant l'accessibilité économique, l'emploi des technologies appropriées, l'échelonnement des investissements et les investissements en gains d'efficience avant le démarrage de nouvelles activités de production. L'environnement n'est que l'un des critères pris en compte pour le financement des infrastructures d'approvisionnement en eau ou de traitement des eaux usées – la conception de ce type de projet est le fruit d'un équilibre subtil entre les facteurs économiques, financiers, technologiques et environnementaux. Les principaux risques dans le secteur de l'eau résident dans la mauvaise gestion des projets, la faiblesse des tarifs, une accessibilité financière réduite et le caractère excessivement ambitieux de projets financés par des aides non remboursables ou des subventions.

Gestion des déchets

La directive-cadre 75/442/CEE relative aux déchets, la directive 2000/76/CE sur l'incinération et la directive 1999/31/CE sur la mise en décharge des déchets restent les textes directeurs des investissements dans le domaine de la gestion des déchets au sein de l'Union européenne. Conformément aux exigences de la directive sur la mise en décharge, le secteur de la gestion des déchets axe ses efforts sur la réduction du volume de déchets biodégradables mis en décharge, ce qui devrait ouvrir un créneau de plus en plus important au développement de technologies de traitement des déchets biologiques telles que la biométhanisation et d'autres procédés générateurs d'énergie.

La fourniture de services d'eau et d'assainissement au monde en développement

La Commission européenne a alloué 0,5 milliard d'EUR – prélevés sur les enveloppes non affectées du neuvième Fonds européen de développement – à l'amélioration de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique par le biais de la facilité ACP-UE pour l'eau. Un appel à propositions portant sur une première tranche a été lancé le 11 novembre 2004. Cette facilité s'inscrit dans le cadre de la campagne mondiale visant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes privées d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base, ce qui constitue l'un des objectifs de développement du millénaire.

La facilité ACP-UE permettra d'améliorer l'utilisation de l'aide au développement pour lever des montants significatifs auprès d'autres sources financières au profit d'infrastructures de distribution d'eau et d'assainissement, y compris des investissements du secteur privé. Cet effet catalyseur devrait être assuré (i) par l'apport d'une assistance technique en faveur de l'élaboration et de la réforme des politiques dans le secteur de l'eau, d'une meilleure gouvernance et d'une gestion intégrée des ressources hydriques, (ii) par le soutien accordé aux programmes d'investissement ciblés sur les objectifs de développement du millénaire et aux initiatives de la société civile, (iii) par des méthodes souples et innovantes de financement des projets et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement.

La Banque s'est engagée à utiliser ses ressources financières et son savoir-faire dans ce secteur pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement du millénaire dans le domaine de l'eau d'ici à 2015.

Dans les dix ans à venir, le financement de projets viables dans le secteur de l'eau sera une priorité pour la BEI. Au sein de l'UE, dans les pays en voie d'adhésion et dans les pays candidats, l'accent sera mis sur la mise en conformité avec la législation environnementale existante sur le traitement des eaux usées, la qualité des eaux de baignade, la qualité de l'eau potable et l'obtention d'une bonne qualité écologique des masses d'eau. Dans les pays partenaires, il s'agira avant tout d'étendre l'offre de services de base et d'assurer la viabilité à long terme des services existants. Les investissements dans les secteurs productifs, propices à un développement équilibré, stimuleront aussi la croissance économique.

Si l'on veut accomplir des progrès significatifs vers la réalisation des objectifs de développement du millénaire, des efforts concertés seront nécessaires pour mettre en route des projets innovants et bancables à l'intention des communautés pauvres. Les normes des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement doivent être appropriées et financièrement accessibles. En la matière, les facteurs contraignants risquent d'être la situation macroéconomique, l'absence de progrès des réformes sectorielles, la qualité de la préparation des projets et les capacités de mise en œuvre des promoteurs locaux.

À court terme, il convient d'exploiter au maximum les économies d'échelle et de gamme, les aides non remboursables et les mécanismes de subventions croisées pour surmonter les problèmes de coûts inabordables dans les zones pauvres. Toutefois, la dépendance à l'égard des aides non remboursables pour le développement n'est pas tenable. L'objectif à long terme doit être de développer la viabilité financière et la solvabilité de prestataires de services locaux, capable de faire face à la demande.

Toutes les parties prenantes devront contribuer à la réalisation de cet objectif en intervenant à différents échelons. Forte de ses nouveaux instruments de financement en faveur des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et des pays partenaires méditerranéens, ainsi que de sa collaboration toujours plus étroite avec la CE et les autres donateurs, la BEI est prête à tenir son rôle.

Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain

Rénovation urbaine

La protection et l'amélioration du milieu urbain sont devenues des objectifs clés de l'action au niveau européen. Par ailleurs, les analystes des politiques publiques sont de plus en plus conscients de l'impact des carences localisées et de l'exclusion sociale sur la qualité de vie et les performances économiques des zones urbaines. Les décideurs communautaires, nationaux, régionaux et locaux ont réagi en encourageant la revitalisation du tissu urbain dans le cadre de programmes de rénovation urbaine intégrés.

En ce qui concerne la rénovation urbaine, la stratégie de prêt de la BEI est à l'image de la politique de l'UE, et en particulier des idées exprimées dans la communication « Vers une stratégie thématique pour l'environnement urbain » (COM(2004)60), dont l'objectif est de promouvoir la concentration urbaine, de juguler la tendance à la suburbanisation, d'éviter l'étalement urbain et de réduire la demande exprimée en faveur de l'aménagement des rares ressources foncières des zones rurales environnantes. La densification du tissu urbain et la rationalisation générale des modes de peuplement sont également propices à une utilisation plus efficiente de l'énergie, car elles réduisent la demande de déplacements automobiles et facilitent l'utilisation des transports en commun. Parallèlement, le riche héritage culturel et architectural des vieilles villes a été reconnu comme une ressource précieuse pour la régénération des zones urbaines, qui, si elle est correctement exploitée, peut exercer un effet catalyseur en favorisant une revitalisation plus générale et la création de collectivités urbaines plus viables.

La plupart des villes ont mis en place des plans d'urbanisme qui accordent une attention particulière aux quartiers présentant des signes de dégradation physique et de carences sociales et économiques plus généralisées. Ces « zones d'action », qui sont habituellement signalées dans tout plan ou stratégie de rénovation ou de régénération urbaine, sont généralement la cible des prêts de la BEI. Ces plans, géographiquement localisés par définition, sont le plus souvent orientés sur plusieurs secteurs et encouragent les aménagements à usage mixte pour optimiser l'occupation des sols, améliorer le milieu physique, stimuler le développement économique et promouvoir l'émergence de collectivités urbaines plus viables.

En 2004, le montant total des prêts consentis par la BEI en faveur de projets de rénovation urbaine s'est élevé à quelque 3,2 milliards d'EUR.

Prêts en faveur de l'environnement

Dans l'UE

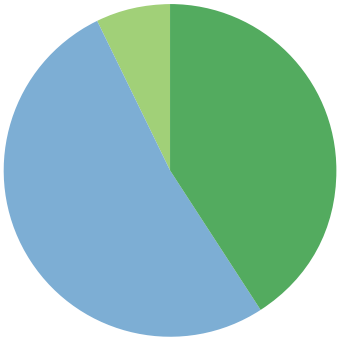

Transports viables
Rénovation urbaine
Tous autres prêts en faveur de l'environnement

Hors de l'UE

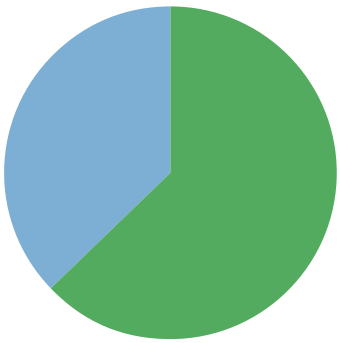

Transports viables
Rénovation urbaine

Rénovation urbaine de la ville d'Helsinki, Finlande

En novembre 2004, la BEI a signé avec la ville d'Helsinki un prêt de 190 millions d'EUR destiné à soutenir un certain nombre d'initiatives de régénération urbaine s'inscrivant dans les objectifs du schéma directeur de la ville intitulé « Helsinki à l'horizon 2020 » et dans la stratégie complémentaire de développement de la région métropolitaine, baptisée « stratégie de développement pour une utilisation commune des sols à l'échelon municipal ». L'objectif est d'accompagner la croissance continue et anticipée de la ville et de la zone métropolitaine élargie en favorisant une structure urbaine plus compacte et en encourageant des densités plus grandes et l'aménagement de zones mixtes dans les quartiers existants et les friches industrielles. Le financement de la BEI sera affecté à la remise en état et à la restructuration de zones dégradées ou contaminées de la ville en vue de construire des logements sociaux et l'infrastructure urbaine connexe.

Transports urbains viables

En 2004, la BEI a octroyé quelque 2,8 milliards d'EUR de prêts en faveur de projets de transports urbains viables. Pour être admissibles à un concours de la BEI, les projets de transports urbains doivent contribuer de manière positive à l'amélioration du milieu urbain, ce qui est généralement le cas des investissements dans les infrastructures de transports en commun. Toutes les initiatives en matière de transports urbains font l'objet d'une évaluation environnementale afin de vérifier que l'incidence nette des projets sur l'environnement est acceptable et de veiller à ce que les mesures palliatives appropriées soient mises en œuvre là où elles sont nécessaires.

La BEI a financé l'achat de trains et l'élaboration d'installations de construction et de maintenance à Aarhus et à Kastrup au Danemark, la construction d'un système de métro léger à Porto et la modernisation de quatre lignes ferroviaires dans la région de Porto au Portugal.

En Autriche, la Banque a financé l'amélioration du réseau de transports en commun de Linz, en Haute-Autriche.

En Espagne, la BEI a apporté son concours à la construction d'une nouvelle ligne de métro et à l'acquisition de matériel roulant à Barcelone ; elle a également financé une ligne de métro léger dans l'agglomération de Séville et a soutenu la construction d'un réseau de tramway à Alicante.

En France, deux projets de transports urbains ont été financés : l'extension du métro de Toulouse et le système de transport automatique de voyageurs à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle à Paris.

Les systèmes de métro léger et de tramway ont également tenu une place importante dans les projets financés, ce qui témoigne de l'évolution vers des systèmes de transport de masse plus économiques et plus souples, en particulier dans les villes européennes de moyenne dimension.

Les projets de transports viables gagnent aussi en importance à l'extérieur de l'UE, où les problèmes de congestion urbaine sont comparables à ceux observés dans l'UE. À Bursa, en Turquie, la Banque a financé la première tranche de la construction d'un système de réseau de métro léger. Une part croissante des projets de transports viables a été consacrée aux transports ferroviaires de voyageurs et de marchandises afin de contribuer à l'atténuation des conséquences environnementales néfastes du transport routier en milieu urbain.

Prêts globaux

En 2004, la BEI a octroyé 11,8 milliards d'EUR sous forme de prêts globaux à des intermédiaires financiers. La plupart de ces prêts ont des objectifs multiples et de nombreux projets peuvent être admissibles au titre d'un ou plusieurs de ces objectifs, dont l'amélioration de l'environnement.

Par ailleurs, la BEI accorde des prêts globaux spécialement axés sur l'environnement. En 2004, elle a octroyé un prêt global de 30 millions d'EUR à une banque allemande (Bremer Landesbank Kreditanstalt Oldenburg-Girozentrale) pour financer des projets d'énergies renouvelables, principalement des investissements dans des centrales éoliennes.

Méditerranée

En Méditerranée, les projets de la BEI en faveur de l'environnement enregistrent, depuis 2001, un certain recul. Les priorités régionales ont changé et les subventions ont été réduites. Les investissements en faveur de l'environnement financés par la Banque se sont traditionnellement concentrés sur l'assainissement dans les principaux centres urbains, mais à l'avenir, l'augmentation des populations urbaines et le développement des activités économiques pourraient entraîner une réorientation des prêts environnementaux, les projets relatifs à l'eau et à l'assainissement cédant la place à des projets consacrés à la lutte contre la pollution atmosphérique, à la promotion des transports urbains et à la gestion des déchets.

La protection et l'amélioration de l'environnement en Méditerranée figurent parmi les grands objectifs de la BEI. Les principales contraintes qui se posent dans la région sont la fragilité des cadres institutionnels, les contraintes budgétaires nationales et l'insuffisance des capacités de préparation et de mise en œuvre des projets. L'ouverture de bureaux régionaux et locaux de la Banque dans le cadre de la FEMIP, parallèlement au renforcement de l'assistance technique à l'échelle de la région, vise à conforter la présence de la BEI dans le bassin méditerranéen.

Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP)

Lancé conjointement par la Banque mondiale, la Commission européenne (DG Environnement), le PNUD et la BEI en 1990, le METAP a pour objectif de lutter contre la dégradation environnementale des ressources naturelles en Méditerranée en accordant des aides non remboursables destinées à des études de faisabilité de projets d'investissement et en prêtant assistance aux autorités et agences de la région. Ce programme a connu quatre cycles : METAP I 1990-1993 (2,4 millions d'EUR), METAP II 1993-1996 (3,6 millions d'EUR), METAP III 1996-2000 (8,6 millions d'EUR), METAP IV 2001-2005 (12,5 millions d'EUR).

Jusqu'à la fin de METAP III, les études de faisabilité ont été privilégiées. Depuis 1992, la BEI a financé 73 études de faisabilité pour un montant de 6,7 millions d'EUR. Sur la même période, la Banque a financé 67 projets environnementaux dans la région pour un total de 3 milliards d'EUR. Ces études sont porteuses de valeur ajoutée parce qu'elles permettent de mieux identifier, concevoir et gérer les projets d'investissement.

La participation de la Banque dans le cadre de METAP IV se fait sous forme d'une assistance technique à travers la FEMIP [1]. L'accent est désormais mis sur la mise en œuvre des projets (y compris les unités de gestion des projets) plutôt que sur les activités liées à leur seule préparation (par exemple les études de faisabilité). Cette nouvelle orientation implique des sommes beaucoup plus importantes qui, sur la base de la réserve de projets existante, sont actuellement estimées à 21,7 millions d'EUR pour la période 2003-2005. La Banque a donc décidé de continuer à soutenir l'environnement dans la région méditerranéenne dans le cadre de la FEMIP.

[1] *En mars 2002, le Conseil de l'UE a appelé à la mise en place d'une nouvelle initiative d'envergure pour la région méditerranéenne, dont le principal objectif serait de « stimuler le développement du secteur privé dans les pays partenaires méditerranéens afin que ceux-ci atteignent un taux de croissance économique plus élevé, conforme à la croissance de la main-d'œuvre dans la région ». Dans ce contexte, la Banque a reçu pour mandat d'établir une facilité d'investissement, la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP). Cet instrument comprend notamment un Fonds d'assistance technique (105 millions d'EUR entre 2003 et 2006) financé sur le budget MEDA de la Commission européenne.*

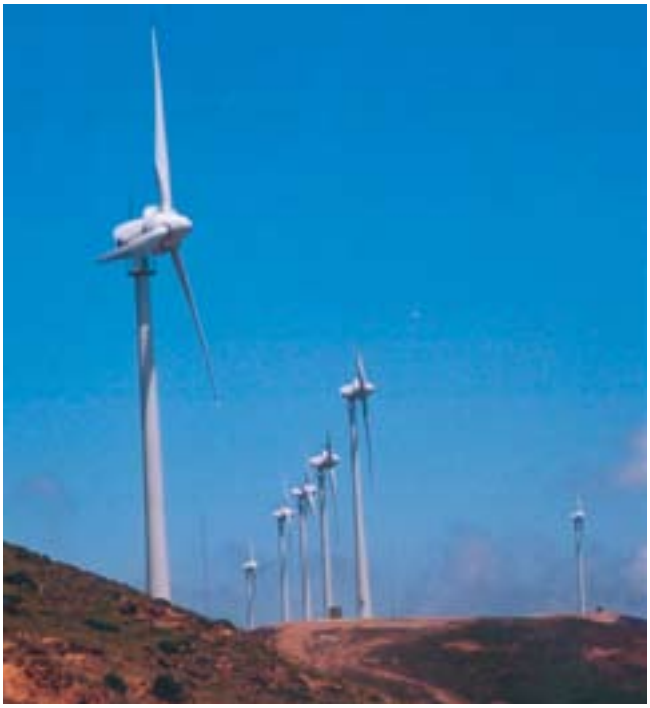

Le Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale

Le Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale (PEDS) réunit la Fédération de Russie, la Commission européenne, des donateurs bilatéraux et les principales IFI actives dans la région dans le but de coordonner et d'accélérer la mise en œuvre d'importants projets liés à l'environnement et à la sûreté nucléaire dans le contexte de la dimension septentrionale, notamment dans le nord-ouest de la Russie et à Kaliningrad.

La Banque européenne d'investissement est membre du comité de pilotage du PEDS, son principal organe opérationnel, aux côtés de la Russie, de la Commission européenne, de la BERD, de la NIB et de la Banque mondiale. Ce comité de pilotage hiérarchise les projets des bailleurs de fonds ou d'autres membres du groupe et, pour chaque projet, propose des montages financiers combinant à la fois des aides non remboursables provenant du Fonds de soutien du PEDS et des prêts accordés par les IFI participantes et par d'autres bailleurs de fonds.

À ce jour, les fondateurs – Russie, Danemark, Finlande, Norvège, Suède et Commission européenne – ainsi que l'Allemagne, la Belgique, le Canada, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont annoncé des contributions au Fonds de soutien du PEDS pour un montant total de 225 millions d'EUR. La Russie et les autres bailleurs de fonds apportent également un soutien financier additionnel à ces projets, notamment sous forme de subventions bilatérales en faveur des études de faisabilité. Les 76 millions d'EUR de subventions du PEDS qui ont été accordés jusqu'ici à des projets environnementaux ont permis de mobiliser des financements pour un montant total d'investissements de plus de 1,5 milliard d'EUR.

Certains projets du PEDS sont déjà en cours d'exécution. Le premier projet approuvé par le PEDS, à savoir la station d'épuration du sud-ouest de Saint-Pétersbourg, devrait entrer en service prochainement. Cette station, qui desservira plus de 700 000 habitants, permettra de réduire les quantités d'effluents non traités qui pénètrent dans la mer Baltique et aura à ce titre un impact positif sur l'environnement de la ville de Saint-Pétersbourg et de la région du golfe de Finlande. Ce projet, qui est aussi la première opération de prêt de la BEI en Russie, vient en réponse à la demande faite à la BEI lors du sommet de l'UE de 2001 de soutenir des projets environnementaux sur le pourtour russe de la mer Baltique.

Pour de plus amples informations sur la coopération avec le PEDS et ses projets, prière de consulter le site Internet du PEDS : www.ndep.org.

Balkans

La BEI apporte son soutien aux efforts de reconstruction dans la région des Balkans occidentaux (Croatie, Bosnie-et-Herzégovine, Serbie-et-Monténégro, Albanie et ancienne République yougoslave de Macédoine). L'objectif premier des prêts de la BEI dans la région est le financement d'infrastructures de transports et d'équipements collectifs. En 2004, la BEI a consenti 436 millions d'EUR de prêts dans les Balkans occidentaux, dont 150 millions d'EUR en faveur de projets environnementaux.

Les initiatives stratégiques régionales, telles que le Programme régional de reconstruction de l'environnement financé par la Commission et le groupe de travail pour le Danube et la mer Noire (DABLAS), se traduisent par des programmes d'investissement prioritaires qui servent de base aux projets éventuellement financés par la BEI. Le schéma directeur pour l'environnement dans la mer Adriatique (ASEMP), établi en Croatie sous les auspices de la Banque, a visé dans un premier temps à améliorer les capacités des autorités locales à fixer des priorités d'investissement dans les zones côtières de la mer Adriatique sur la base de critères environnementaux.

Exemples de projets financés par la BEI dans le domaine de l'environnement en 2004

Métro de Rome, Italie

Pour la ville de Rome et ses environs, la viabilité de l'environnement urbain passe par un réseau de transports en commun efficace. Le projet financé porte sur la construction d'un prolongement d'une des lignes existantes (Linea B) du réseau souterrain de métro de Rome et sur l'acquisition de 45 nouvelles rames pour remplacer du matériel roulant vétuste. Ce projet est un élément central d'une stratégie à long terme de développement du réseau de transports métropolitain, dont l'objectif essentiel est d'accroître l'utilisation des transports en commun. D'une part, le projet facilitera sensiblement l'accès aux transports publics dans la périphérie nord-est de Rome et, d'autre part, il permettra d'améliorer la qualité du service et le confort des voyageurs sur le réseau existant. La nouvelle ligne sera située à une profondeur plus grande que celle normalement requise pour des infrastructures similaires, car elle croisera d'importants ouvrages en plusieurs endroits et devra éviter les nuisances aux abords de zones densément construites ou de sites archéologiques. La période des travaux est par conséquent très longue et les coûts d'investissement supérieurs à ceux de tous les autres projets de métro financés par la Banque.

Tunnel sous le Bosphore à Istanbul, Turquie

Ce projet ferroviaire, d'une longueur totale d'un peu moins de 77 Km, consiste à relier au moyen d'un tunnel les deux lignes de chemin de fer qui, à l'heure actuelle, se terminent de part et d'autre du détroit du Bosphore à Istanbul. Le projet comporte la construction d'un tunnel à double voie de 14 Km (dont une section sous-marine), des travaux d'amélioration sur les deux lignes radiales actuelles (y compris l'ajout d'une troisième voie de 63 Km de long), l'aménagement de 40 gares et des connexions aux autres réseaux de transport, et l'achat de matériel roulant. Les améliorations apportées aux lignes existantes donneront naissance à une ligne entièrement modernisée d'une longueur de 77 Km. Le but est de créer ainsi le premier grand réseau de transports en commun à l'échelle de l'agglomération d'Istanbul, tout en assurant le raccordement des services interurbains de transports de voyageurs et de marchandises aux réseaux ferroviaires européen et asiatique traversant la Turquie.

Le projet aura d'importantes incidences positives sur l'environnement, du fait notamment d'une réduction des embouteillages et d'une diminution significative du taux d'accidents dans l'agglomération d'Istanbul. La diminution des encombrements aura aussi des effets globalement positifs sur la pollution atmosphérique. Les nuisances sonores seront réduites et l'accessibilité aux transports publics accrue.

Transports urbains de Lyon, France

La ville de Lyon compte environ 1,3 million d'habitants et possède le deuxième réseau de transports en commun de France. Le projet comprend la construction d'une nouvelle ligne de tramway d'une longueur de 14,6 Km, le prolongement d'une ligne de tramway sur 2,2 Km, le prolongement d'une ligne de métro sur 1,2 Km, la mise en place d'un système de billetterie interne sur tout le réseau du métro, ainsi que l'aménagement de quatre nouveaux parcs relais. Les avantages environnementaux du projet seront multiples. Ainsi, il entraînera un accroissement de l'utilisation des transports en commun dans l'agglomération lyonnaise. Globalement, ces investissements profiteront à environ 17 millions de voyageurs par an, dont quelque 2,9 millions qui abandonneront la voiture particulière au profit des transports collectifs. Le projet permettra de réduire de plus de 8 millions le nombre annuel de kilomètres parcourus par les voitures particulières. Les retombées positives directes sur l'environnement, telles que la réduction du nombre d'accidents et des nuisances sonores, devraient représenter un montant de l'ordre de 1 million d'EUR par an.

Réseau d'assainissement de Nicosie, Chypre

Au cours des dernières décennies, Nicosie, la capitale divisée de l'île, a été témoin d'une coopération remarquable entre les autorités municipales des deux communautés (grecque et turque chypriotes) dans le secteur de l'assainissement. Cependant, l'urbanisation rapide et la mise en œuvre plus lente que prévu des investissements requis font qu'une part importante de la population de la ville n'est toujours pas reliée aux réseaux d'égouts collectifs ; de plus, l'unique station d'épuration, située dans la partie nord de la ville, est source d'importantes nuisances olfactives. Le projet apporte un soutien financier au Sewerage Board of Nicosia (l'organisme chargé de l'assainissement) pour l'aider à construire 650 Km de collecteurs principaux et 300 Km de collecteurs secondaires afin d'augmenter de 20 % le nombre d'habitants de Nicosie bénéficiant de l'assainissement. Cet investissement est conçu pour aider l'agglomération de Nicosie à satisfaire aux directives de l'UE en matière d'environnement et d'assainissement. Dans le même temps, une étude financée grâce aux aides non remboursables du programme METAP de la Banque est menée afin d'actualiser le plan directeur d'assainissement du Grand Nicosie et de préparer le terrain pour de futurs projets qui seront réalisés en commun par les deux municipalités de part et d'autre de la « ligne verte ». Ce projet s'inscrit dans le droit fil du soutien de la BEI au secteur chypriote de l'eau et de l'assainissement. La BEI a déjà financé sept projets de ce type, représentant un montant total de prêts pour investissements supérieur à 200 millions d'EUR.

Station d'épuration de Glina à Bucarest, Roumanie

(Ce projet a été approuvé, mais n'a pas encore été signé)

En tant que pays adhérent, la Roumanie déploie des efforts considérables pour se mettre en conformité avec l'acquis communautaire dans le secteur de l'environnement. La Commission européenne soutient ces initiatives à l'aide de subventions, notamment dans le cadre de l'ISPA, à concurrence de 75 % des coûts par investissement admissible. En étroite coopération avec la Commission, la BEI cofinance des projets municipaux et régionaux et agit comme bailleur de fonds de premier plan dans le secteur de l'eau en Roumanie ; elle a ainsi déjà approuvé 30 projets représentant un montant total d'investissements supérieur à 1 milliard d'EUR. La capitale, Bucarest, fait l'objet d'un projet environnemental de très grande importance ; il s'agit de la réalisation d'une station d'épuration à Glina, un faubourg de Bucarest, sur le site d'un précédent projet, entamé il y a 15 ans mais qui n'a jamais été achevé ni correctement mis en service. De ce fait, les effluents non traités de quelque 2,4 millions d'équivalents-habitants constituent une source importante de pollution dans le bassin du Danube. Dotée d'une capacité de traitement de 18 m3/s en pleine conformité avec les normes de la directive communautaire pertinente, la station d'épuration de Glina, rénovée et agrandie, sera l'une des plus grandes d'Europe. Son coût de 250 millions d'EUR fait de ce projet le plus important investissement jamais réalisé en Roumanie dans le domaine de l'environnement.

Station centrale d'épuration de Budapest, Hongrie

(Ce projet a été approuvé, mais n'a pas encore été signé)

Ce projet répond à un besoin urgent en matière de traitement des eaux usées urbaines avant leur déversement dans le Danube. À l'heure actuelle, seul un tiers des eaux usées de la ville de Budapest est traité par la station d'épuration située dans le nord de Pest ; le reste, provenant des quartiers du sud de Pest et du centre et du sud de Buda, continue d'être déversé sans traitement dans le fleuve. La nouvelle station centrale d'épuration doit assurer les traitements primaire et secondaire d'environ 350 000 m^3/jour d'eaux résiduaires urbaines dans le respect de la législation hongroise et des directives de l'UE. Le traitement tertiaire pourrait être ajouté dans une phase ultérieure, après reclassement du Danube en masse d'eau réceptrice sensible. Sa situation sur l'île Csepel implique que la station d'épuration sera entourée par des aménagements urbains ; elle sera donc recouverte, afin que l'impact de ses émissions soit limité. Le projet est complété par des canalisations, des siphons sous le Danube et des stations de pompage pour la collecte et le transport des eaux résiduaires vers la station d'épuration. Les boues produites par la station seront compostées. Ce projet atteste des efforts considérables que déploie la Hongrie pour se mettre davantage en conformité avec l'acquis communautaire. La Commission européenne a soutenu la mise au point du projet en lui octroyant des subventions provenant des fonds de l'ISPA et appuiera sa mise en œuvre au moyen d'aides non remboursables accordées au titre du Fonds de cohésion.

Décontamination du site côtier de Taparura, Tunisie

Le site côtier de Taparura, au nord de la ville de Sfax, est fortement pollué par un dépôt de phosphogypse résultant de la production massive d'acide phosphorique qu'a longtemps accueillie cette région. Le projet a pour objet la décontamination des sols et la suppression, à terme, de ce problème de pollution, afin de transformer cette portion du littoral en une zone urbaine à vocation résidentielle et commerciale, offrant des normes élevées de qualité de vie. Le sol pollué sera excavé et le phosphogypse éliminé au moyen d'une méthode respectueuse de l'environnement, par scellement du dépôt afin de le neutraliser et d'empêcher toute pénétration des nappes phréatiques et des eaux de surface. La surface décontaminée sera recouverte de sable afin de créer une plage de 5 Km de long ; au total, ce sont environ 450 ha qui, à terme, seront repris sur la mer. Les terrains ainsi récupérés permettront d'étendre le grand centre de Sfax ; ils seront découpés en espaces récréatifs et résidentiels, en zones commerciales et de services, en espaces verts et en infrastructures publiques. Le littoral septentrional de Sfax pourra alors être reclassé en zone urbaine. Les activités de nettoyage et de décontamination se feront en parallèle avec d'autres interventions relevant de la gestion des zones côtières, notamment pour protéger le littoral de l'érosion. Afin de garantir la bonne qualité et la réalisation efficace des différentes phases du projet (campagne géotechnique, établissement des plans de mise en œuvre, suivi et réalisation des travaux), la Banque a convenu de fournir à la Société d'études et d'aménagement des côtes nord de la ville de Sfax (SEACNVS) une assistance technique, financée sur les fonds de la FEMIP, pour la gestion du projet et la supervision du chantier.

Isolation thermique de l'habitat à Vienne, Autriche

En novembre 2004, le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 100 millions d'EUR en faveur de Wiener Wohnen, l'organisme chargé du logement social pour la ville de Vienne. Ce prêt s'inscrit dans le cadre du soutien de la BEI aux initiatives de rénovation urbaine de la capitale autrichienne. Il a pour finalité de réduire les effets néfastes de la ségrégation sociale combinée à un logement social dégradé. La qualité du parc de logements sociaux à Vienne est en effet tombée en dessous de ce qui peut être considéré comme satisfaisant au regard des normes actuelles. Le prêt de la Banque a pour objet de financer des projets de rénovation et de modernisation de l'habitat. Ces projets, sélectionnés parmi ceux d'un plan plus vaste d'investissements, devraient contribuer de manière significative à la mise en œuvre de stratégies de revitalisation urbaine de plus grande ampleur destinées à améliorer notablement l'environnement et les conditions socio-économiques. Les investissements financés concerneront essentiellement des travaux d'isolation thermique dans des logements éligibles à des subventions au titre du dispositif autrichien THEWOSAN. En améliorant le parc de logements et en apportant d'autres améliorations environnementales, le projet contribuera à limiter les pressions exercées sur l'environnement urbain et à promouvoir les économies d'énergie. Il augmentera de façon notable le rendement énergétique et aidera la ville de Vienne à atteindre ses objectifs en matière de réduction des émissions de CO_2 au titre de l'accord de Kyoto.

Production de papier recyclé à Schwarze Pumpe, Allemagne

Le projet porte sur la construction et l'exploitation d'une usine entièrement nouvelle de production de papier de couverture forte à partir de fibres recyclées. L'unité sera partiellement intégrée en aval avec une chaîne de fabrication de carton ondulé. Le projet se situe à Schwarze Pumpe (arrondissement de Spree-Neisse du Land de Brandebourg), à environ 100 Km au sud-est de Berlin, non loin de la frontière polonaise. Le projet appuie activement les politiques communautaires en faveur de la récupération des déchets d'emballage et de la production de matériaux d'emballage à partir de fibres recyclées. Il revêt donc une grande importance dans la mesure où il soutient la politique de récupération et de recyclage des vieux papiers mise en œuvre par l'Allemagne. Le projet est conforme aux caractéristiques souhaitables pour l'évolution de la filière papier selon les critères fixés dans la communication de la Commission de 1999 sur « l'état de la compétitivité de la filière bois et de ses industries dérivées dans l'UE ».

Parc éolien de Tanger, Maroc

Le projet porte sur la construction d'un vaste parc éolien d'une capacité nominale de 140 MWe sur une série de crêtes montagneuses situées en retrait de la côte méditerranéenne entre Tanger et Tétouan. Il s'agit du deuxième aménagement d'un parc éolien à grande échelle au Maroc ; le premier, appelé parc éolien de Tétouan et situé à Koudia Al Baïda, entre 15 et 25 Km au nord-ouest du présent projet, a également été en partie financé par la Banque et ses quatre premières années d'exploitation (2001-2004) attestent du grand potentiel éolien de la région. Le parc de Tanger produira environ 500 GWh par an d'électricité d'origine renouvelable destinée à approvisionner le réseau public. Cette production remplacera celle de centrales à combustibles fossiles, évitant ainsi des quantités importantes d'émissions de CO_2 et d'autres rejets nocifs pour l'environnement. Le prêt de la Banque était conditionné à la réalisation d'une étude détaillée des incidences éventuelles du projet sur les populations aviaires, dont les résultats serviront à déterminer l'emplacement des éoliennes.

Installations géothermiques, groupe Nordural, Islande

La BEI finance en partie ce projet relatif à la construction et à l'exploitation, dans le sud-ouest de l'Islande, de nouvelles installations de production et de transport de chaleur et d'électricité. Le projet concerne la mise en valeur de deux gisements géothermiques et la construction de deux nouvelles centrales géothermiques de cogénération, d'une puissance respective de 80 MWe/266 MWth et 100 MWe. Les deux sites se trouvent au sud-ouest et au sud-est de Reykjavik. L'électricité ainsi produite servira à satisfaire les besoins de la population locale et d'industries qui consomment beaucoup d'énergie et qui jouent un rôle crucial dans l'économie islandaise. Les centrales géothermiques permettront en outre de produire de la chaleur – dans un cas, pour du chauffage urbain et, dans l'autre, pour d'éventuelles nouvelles activités industrielles dans les environs. La production combinée des deux centrales sera de l'ordre de 1 400 GWh par an pour l'électricité et de 30 millions de m^3 par an pour l'eau chaude destinée au chauffage urbain. Les centrales géothermiques utiliseront une nappe d'eau souterraine à haute température comme source d'énergie renouvelable.

Traitement des déchets à Amsterdam, Pays-Bas

Ce prêt de la BEI contribue à financer l'extension d'un centre municipal de valorisation énergétique de déchets dans la zone industrielle du port d'Amsterdam, au nord-ouest du centre de la ville. Le projet porte sur la construction de deux nouvelles unités d'incinération qui apporteront une capacité supplémentaire d'environ 500 000 tonnes par an et qui seront équipées d'un des systèmes les plus efficaces de récupération d'énergie et de production d'électricité jamais installés dans une usine d'incinération de déchets à vocation commerciale. Ces deux unités produiront environ 470 GWh par an – ce qui correspond à la demande d'électricité de quelque 140 000 foyers. Le projet respectera des normes environnementales élevées grâce à l'utilisation d'un système hautement sophistiqué d'épuration des gaz de combustion qui maintiendra les émissions atmosphériques bien en-deçà des plafonds imposés par la législation nationale et par les directives de l'UE. Le projet prévoit également que l'usine pourra recevoir des déchets acheminés par bateau, ce qui contribuera à réduire les nuisances sonores et la pollution liées au transport par la route.

Prêts en faveur de l'environnement 2004
(selon la définition de la Banque)

La classification des projets suit les principes définis dans le document *"EIB Eligibility Guidelines - Checking consistency of EIB operations with EU objectives"* (voir www.eib.org/publications/). L'énumération des pays suit l'ordre protocolaire.

Infrastructures urbaines *Eau, assainissement* *Énergie* *Transports* *Industrie* *Éducation, santé* *Services* *Infrastructures composites*

Pays	Description du projet	Secteur	Montant (m EUR)
Union européenne			
Belgique	Rénovation de logements sociaux et revitalisation urbaine en région flamande	Infrastructures urbaines	75,5
	Modernisation et rénovation de logements sociaux bon marché dans certaines zones de réaménagement urbain en Wallonie	Infrastructures urbaines	150,0
	Programme d'investissement comprenant la construction de stations d'épuration, de collecteurs et de systèmes d'égout pour les eaux usées	Eau, assainissement	100,0
Total			**325,5**
Danemark	Construction d'un parc marin d'éoliennes situé dans le sud-est du pays	Énergie	119,7
	Achat de 89 rames de train et construction d'installations de maintenance à Åarhus et modernisation d'installations existantes à Kastrup	Transports	201,5
Total			**321,1**
Allemagne	Rénovation et réhabilitation du quartier de Brühl à Erfurt (Thuringe)	Infrastructures urbaines	12,5
	Construction et exploitation d'une unité de fabrication de papier fonctionnant à partir de fibres recyclées à Schwarze Pumpe (Brandebourg)	Industrie	80,0
	Amélioration du réseau routier et des infrastructures urbaines dans le Land de Brandebourg	Infrastructures urbaines	202,1
	Extension et modernisation des réseaux d'assainissement et de distribution d'eau à Berlin et dans le Land de Brandebourg	Eau, assainissement	110,0
	Construction et modernisation de stations d'épuration et de traitement des eaux usées dans le bassin de la Ruhr (Rhénanie du Nord-Westphalie)	Eau, assainissement	25,6
	Ouvrages de protection contre les inondations sur le littoral de la mer du Nord (Basse-Saxe)	Eau, assainissement	75,0
	Réfection et modernisation du réseau d'assainissement de la ville de Hambourg	Eau, assainissement	130,0
	Mise à niveau et extension des réseaux de traitement des eaux usées de la ville de Munich	Eau, assainissement	57,0
	Remise en état, reconstruction et modernisation de bâtiments scolaires et rénovation urbaine à Brême	Éducation, santé	15,0
		Infrastructures urbaines	5,0
	Préservation du patrimoine culturel et amélioration de l'infrastructure touristique publique dans le Land de Mecklenbourg-Poméranie occidentale	Infrastructures urbaines	200,0
	Construction et exploitation d'une usine de fabrication de cartons d'emballage à partir de papier recyclé	Industrie	102,0
	Rénovation d'ouvrages de protection contre les crues, situés le long de l'Elbe et de ses affluents dans la partie orientale du Land de Basse-Saxe	Eau, assainissement	30,0
	Programme d'investissements dans le domaine de la recherche-développement de produits de gestion des fluides	Industrie	21,0
	Programme de financement favorisant un développement économique dans les zones assistées du Land de Schleswig-Holstein par la création et la préservation d'emplois	Éducation, santé	17,5
		Services	17,5
		Transports	17,5
		Infrastructures urbaines	17,5
	Amélioration des réseaux d'assainissement dans la région de Brême	Eau, assainissement	67,0
Total			**1 202,2**

Infrastructures urbaines *Eau, assainissement* *Énergie* *Transports* *Industrie* *Éducation, santé* *Services* *Infrastructures composites*

Pays	Description du projet	Secteur	Montant (m EUR)
Grèce	Construction ou modernisation d'infrastructures et d'équipements à Athènes et dans d'autres villes grecques (Jeux Olympiques d'Athènes 2004)		1 000,0
Total			**1 000,0**
Espagne	Construction d'une nouvelle ligne de métro à Barcelone		650,0
	Aménagements d'infrastructures routières et de transports urbains et interurbains en Catalogne		71,2
	Modernisation et extension des installations de la foire commerciale de la ville de Valence		62,0
	Aménagements d'infrastructures urbaines dans la ville de Madrid		180,0
	Cofinancement du programme opérationnel régional de l'Andalousie au titre du Cadre communautaire d'appui pour la période 2000-2006		50,0
	Achat de 83 rames pour le métro de Barcelone		140,0
	Construction et modernisation de bâtiments destinés à l'enseignement supérieur à l'Université de Castille-La Manche		21,0
	Construction et exploitation d'une ligne de métro léger dans l'agglomération de Séville		50,0
	Installations de recyclage, de compostage et d'incinération des déchets municipaux, y compris une décharge spéciale pour déchets dangereux dans la région de Cantabrique		36,8
	Construction d'un réseau de tramway à Alicante (Communauté autonome de Valence)		145,0
	Amélioration des réseaux d'assainissement et de traitement des eaux usées dans la province de Guipúzcoa		30,0
	Programme d'investissements dans le domaine de la recherche-développement de produits de gestion des fluides		4,9
	Modernisation et amélioration des infrastructures ferroviaires sur l'ensemble du territoire		175,0
	Activités de recherche-développement destinées à améliorer les performances d'aérogénérateurs et de parcs éoliens		150,0
Total			**1 765,9**
France	Extension du métro de Toulouse (Midi-Pyrénées)		230,0
	Construction d'un système automatique de transport de personnes à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle (Paris)		30,0
	Construction de la première ligne d'un réseau de tramway urbain à Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme (Auvergne)		120,0
	Achat de 25 rames automotrices pour les transports ferroviaires régionaux		50,0
	Programme d'investissements dans le domaine de la recherche-développement de produits de gestion des fluides		4,2
	Modernisation et extension du réseau de transports en commun de l'agglomération lyonnaise		120,0
	Achat de 18 TGV duplex destinés, dans un premier temps, à la ligne LGV Paris-Marseille		200,0
	Programme en faveur des investissements des collectivités françaises dans le secteur des transports urbains		250,0
Total			**1 004,2**
Irlande	Rénovation et modernisation de bâtiments de collectivités locales dans le cadre de stratégies de revitalisation urbaine		69,0
Total			**69,0**
Italie	Rénovation urbaine de la ville de Florence (Toscane)		50,0
	Extension d'une centrale de production mixte de chaleur et d'électricité à Turin (Piémont)		50,0
	Construction de la ligne B1 du réseau de transport métropolitain de Rome et acquisition du matériel roulant destiné à remplacer d'anciennes rames circulant sur la ligne A		360,0
	Construction d'une ligne de tramway dans la ville de Cagliari		20,0
	Financement destiné à l'amélioration des petites et moyennes infrastructures urbaines dans la ville et la province de Gênes		250,0

Infrastructures urbaines *Eau, assainissement* *Énergie* *Transports* *Industrie* *Éducation, santé* *Services* *Infrastructures composites*

Pays	Description du projet	Secteur	Montant (m EUR)
	Construction et exploitation de deux centrales à cycle combiné alimentées au gaz naturel approvisionnant le réseau électrique public en Calabre et dans les Pouilles	Énergie	240,0
	Modernisation de routes de desserte locale ainsi que d'écoles secondaires dans la province de Rome	Infrastructures composites	200,0
	Conversion de la centrale électrique au fioul en une centrale à gaz à cycle combiné à Ponti sul Mincio (Lombardie) et construction d'une centrale à Gissi (Abruzzes)	Énergie	100,0
	Programme d'investissements dans le domaine de la recherche-développement de produits de gestion des fluides	Industrie	7,0
	Amélioration de l'environnement urbain et des infrastructures à caractère social en faveur du capital humain	Infrastructures composites	200,0
	Mise à niveau environnementale et intégration de deux raffineries situées à Priolo (Sicile)	Industrie	175,0
	Amélioration des réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans la région d'Arezzo (Toscane)	Eau, assainissement	44,0
Total			**1 696,0**
Chypre	Extension et exploitation du réseau d'égouts et des stations d'épuration pour l'agglomération de Nicosie et huit villages avoisinants	Eau, assainissement	100,0
	Construction d'une unité de production équipée d'une turbine à gaz à cycle combiné	Énergie	100,0
Total			**200,0**
Hongrie	Investissements en faveur du secteur de l'éducation	Éducation, santé	35,0
	Modernisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité	Énergie	125,0
Total			**160,0**
Pays-Bas	Programme d'investissements dans le domaine de la recherche-développement de produits de gestion des fluides	Industrie	12.6
	Construction de deux unités d'incinération de déchets à Amsterdam et dans 24 communes voisines	Eau, assainissement	70,0
	Réseau d'approvisionnement en eau potable dans la province de Hollande-Septentrionale	Eau, assainissement	75,0
	Extension et modernisation des réseaux de distribution d'eau dans le nord-est du pays	Eau, assainissement	100,0
Total			**257,6**
Autriche	Agrandissement et mise à niveau de la principale station de traitement des eaux usées de Vienne	Eau, assainissement	65,0
	Amélioration du réseau de transports publics dans la ville de Linz (Haute-Autriche)	Transports	24,0
	Modernisation du parc de logements sociaux vétustes à Vienne	Infrastructures urbaines	75,0
	Rénovation et modernisation de 11 gares ferroviaires parmi les plus importantes d'Autriche	Transports	37,5
		Infrastructures urbaines	12,5
	Programme d'investissements dans le domaine de la recherche-développement de produits de gestion des fluides	Industrie	5,6
Total			**219,6**
Pologne	Financement de projets de rénovation urbaine de petite et moyenne dimension	Infrastructures urbaines	47,5
	Financement d'infrastructures de petite ou moyenne dimension	Infrastructures composites	50,0
	Financement, sous forme d'un prêt-cadre, de projets d'infrastructures locales de petite ou moyenne dimension dans la ville de Bydgoszcz	Infrastructures urbaines	35,0
Total			**132,5**
Portugal	Mise à niveau technique du réseau d'approvisionnement en eau sur l'île de Madère	Eau, assainissement	7,0
	Réalisation d'un système de métro léger à Porto	Transports	200,0
	Modernisation de quatre lignes ferroviaires, une dans la région de Lisbonne et les trois autres dans la région de Porto	Transports	100,0

Infrastructures urbaines *Eau, assainissement* *Énergie* *Transports* *Industrie* *Éducation, santé* *Services* *Infrastructures composites*

Pays	Description du projet	Secteur	Montant (m EUR)
	Modernisation d'une usine de fabrication de récipients en verre à Marinha Grande	Industrie	30,0
	Construction et mise en service d'une maison de la musique à Porto	Services	56,0
Total			**393,0**
Slovaquie	Cofinancement d'investissements prioritaires au titre du Cadre communautaire d'appui et du document unique de programmation pour l'Objectif 2, couvrant la période 2004-2006	Éducation, santé	14,3
		Services	50,4
		Eau, assainissement	30,4
Total			**95,1**
Finlande	Rénovation urbaine et construction d'écoles et de garderies à Vantaa, à l'est d'Helsinki	Éducation, santé	11,7
		Infrastructures urbaines	13,3
	Programme d'investissements dans le domaine de la recherche-développement de produits de gestion des fluides	Industrie	2,1
	Restructuration de zones urbaines en vue de construire des logements sociaux, des infrastructures urbaines et des espaces pour activités commerciales et récréatives sur tout le territoire de la ville d'Helsinki	Infrastructures urbaines	190,0
Total			**217,1**
Suède	Construction d'une centrale de cogénération à cycle combiné et extension, renforcement et modernisation du réseau municipal de chauffage urbain à Rya, à 7 km de Göteborg	Énergie	88,0
	Programme d'investissements dans le domaine de la recherche-développement de produits de gestion des fluides	Industrie	2,1
Total			**90,1**
Royaume-Uni	Construction et mise en service d'unités de production de gaz industriels	Industrie	81,8
	Extension du programme de rénovation urbaine mis en oeuvre par Sunderland au travers d'un volet de construction de nouveaux logements sociaux	Infrastructures urbaines	112,8
	Programme d'investissements dans le domaine de la recherche-développement de produits de gestion des fluides	Industrie	10,5
	Mise aux normes environnementales d'infrastructures d'assainissement au pays de Galles	Eau, assainissement	52,8
	Amélioration des infrastructures d'approvisionnement en eau et traitement des eaux usées dans les Midlands (Angleterre) et dans le centre du pays de Galles	Eau, assainissement	215,3
	Programmes de rénovation urbaine comprenant d'importants volets de réhabilitation ou de construction de logements sociaux	Infrastructures urbaines	143,8
	Aménagements d'adduction d'eau et d'assainissement situés dans le nord-ouest du pays	Eau, assainissement	287,5
	Aménagements relatifs à l'eau et à l'assainissement dans le Yorkshire et certaines zones du Humberside	Eau, assainissement	143,6
Total			**1 048,1**
Total UE			**1 048,1**
Article 18			
Islande	Extension de la centrale géothermique de cogénération de Nesjavellir, près de Reykjavik	Énergie	24,0
	Construction et exploitation de nouvelles installations de production et transport d'électricité dans le sud-ouest du pays pour fournir de l'énergie renouvelable à l'usine d'aluminium de Nordural	Énergie	157,0
Total			**181,0**
Total Article 18			**181,0**

Infrastructures urbaines *Eau, assainissement* *Énergie* *Transports* *Industrie* *Éducation, santé* *Services* *Infrastructures composites*

Pays	Description du projet	Secteur	Montant (m EUR)
Europe du Sud-Est			
Serbie-et-Monténégro	Programme de réhabilitation et de modernisation des réseaux d'adduction, collecte et traitement des eaux des villes de Novi Sad et de Niš	Eau, assainissement	25,0
Total			**25,0**
Croatie	Prêt-cadre pour des investissements réalisés par des collectivités locales pour la réhabilitation et la modernisation des infrastructures municipales sur tout le territoire	Infrastructures composites	150,0
Total			**150,0**
Roumanie	Modernisation et agrandissement des réseaux d'assainissement et de distribution d'eau à Satu Mare (nord), Piatra-Neamt et Buzău (est).	Eau, assainissement	29,0
Total			**29,0**
Total Europe du Sud-Est			**204,0**
Pays méditerranéens			
Liban	Modernisation et extension des réseaux d'assainissement des agglomérations de Saïda et Sour au sud du Liban	Eau, assainissement	45,0
Total			**45,0**
Maroc	Modernisation et mise à niveau environnementale de la centrale thermique de Mohammedia, au nord de Casablanca	Énergie	40,0
	Construction d'un parc éolien entre Tanger et Tétouan	Énergie	80,0
Total			**120,0**
Tunisie	Dépollution du site côtier de Taparura, dans l'agglomération de Sfax (dépôt de phosphogypse)	Eau, assainissement	34,0
Total			**34,0**
Turquie	Construction d'un tunnel dont une section sous-marine sous le Bosphore et amélioration du matériel roulant et du réseau de voies ferrées actuel (*)	Transports	200,0
	Première phase de la construction d'un réseau de métro léger dans la ville de Bursa, au sud-est de la région de Marmara	Transports	55,0
Total			**255,0**
Total Pays méditerranéens			**454,0**
Afrique du Sud			
	Construction d'un barrage et d'infrastructures connexes destinés à l'approvisionnement en eau de la zone métropolitaine du Cap	Eau, assainissement	100,0
Total Afrique du Sud			**100,0**
Total général			**11 136,0**

(*) Reclassification de ce projet en 2005

1. Casa da Musica do Porto, Portugal

2. Réseau de métro léger de Bursa, Turquie

3. Programme d'investissement E.ON Hungária, Hongrie

4. Société flamande du logement, Belgique

5. Métro de Barcelone, Espagne

Sigles et acronymes employés

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
BEI	Banque européenne d'investissement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale
CE	Commission européenne
CSU	unité « Société civile »
DABLAS	groupe de travail pour le Danube et la mer Noire
DG ENV	direction générale de l'Environnement de la Commission européenne
EIE	évaluation des incidences sur l'environnement
ENVAG	groupe d'évaluation des questions d'environnement
ENVSC	comité de pilotage pour les questions d'environnement
ENVU	unité « Environnement »
FCE	Fonds carbone pour l'Europe
FEMIP	Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat
GES	gaz à effet de serre
GWh/a	gigawattheures par an
IFI	institution financière internationale
IFM	institution financière multilatérale
ISPA	instrument structurel de préadhésion
JREC	Johannesburg Renewable Energy Coalition
MATCC	mécanisme d'assistance technique relatif aux changements climatiques
MDP	mécanisme pour un développement propre
MEDA	règlement relatif à des mesures d'accompagnement financières et techniques (MEDA) à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.
METAP	programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen
MFCC	mécanisme de financement relatif aux changements climatiques
MOC	mécanisme de mise en œuvre conjointe
MWe	mégawatt électrique
ONG	organisation non gouvernementale
OSC	organisation de la société civile
PAB	plan d'activité de la Banque
PAET	plan d'action de l'Union européenne en faveur des écotechnologies
PDEMA	plan directeur environnemental pour la mer Adriatique
PECO	pays d'Europe centrale et orientale
PEDS	Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	programme des Nations Unies pour le développement
SCEQE	système communautaire d'échange de quotas d'émission
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la nature
WWF	Fonds mondial pour la nature